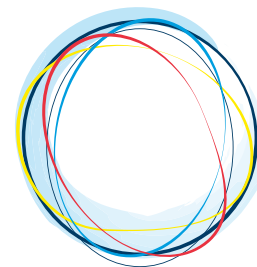




RAPPORT
ANNUEL
2024



FPM
Pour l'inclusion financière en RD Congo

Montant cumulé
de décaissement
depuis 2015 :
**126 MILLIONS
USD**

21%
des bénéficiaires finaux
sont des jeunes**



Rentabilité
des capitaux
propres (ROE) :
3%

FONDS DE GARANTIE

Capacité
de couverture
de la garantie :
**204 MILLIONS
USD**

23%
des bénéficiaires finaux
couverts par la garantie
sont des jeunes**



23%
du volume des
crédits garantis
sont octroyés
aux femmes

25%
des bénéficiaires
finaux couverts par
la garantie sont
des femmes



Plafond des
encours garantis :
**45 MILLIONS
USD**

4 508
crédits garantis



18%
du volume
des crédits garantis
sont octroyés
aux jeunes

Encours inscrits :
**33,8 MILLIONS
USD**

Total actif
sous gestion :
**134,8
MILLIONS
USD**



17 IFP*
financées

33%
des
bénéficiaires
finaux sont
des femmes



Encours
de crédit :
**50,4
MILLIONS
USD**



REFINANCEMENT

* institutions financières partenaires

** de 18 ans à 35 ans

**ASSISTANCE
TECHNIQUE**

687
PROJETS
gérés
depuis 2011

**CONTRIBUTION
À L'INCLUSION
FINANCIÈRE**

 **32%**
de femmes
clientes
des IFP
du FPM

32 IFP
appuyées
directement
depuis 2011



2 351 813
clients des IFP

Volume total
de projets engagés
depuis 2011 :
**26,3 MILLIONS
USD**

Inclusion
financière :
955 361
nouveaux comptes
ouverts pour
les exclus



2 283 520
ménages touchés
par la campagne
en éducation
financière

Portefeuille
de dépôt
des IFP du FPM :
**899,4 MILLIONS
USD**

1 655

personnes formées en
éducation financière



**PLUS DE
364 000**
micro, petites et
moyennes entreprises
financées

Encours
de crédit des
emprunteurs MPME :
**837,5 MILLIONS
USD**

4 267
cadres et agents
formés depuis 2011



CHIFFRES CLÉS
2024



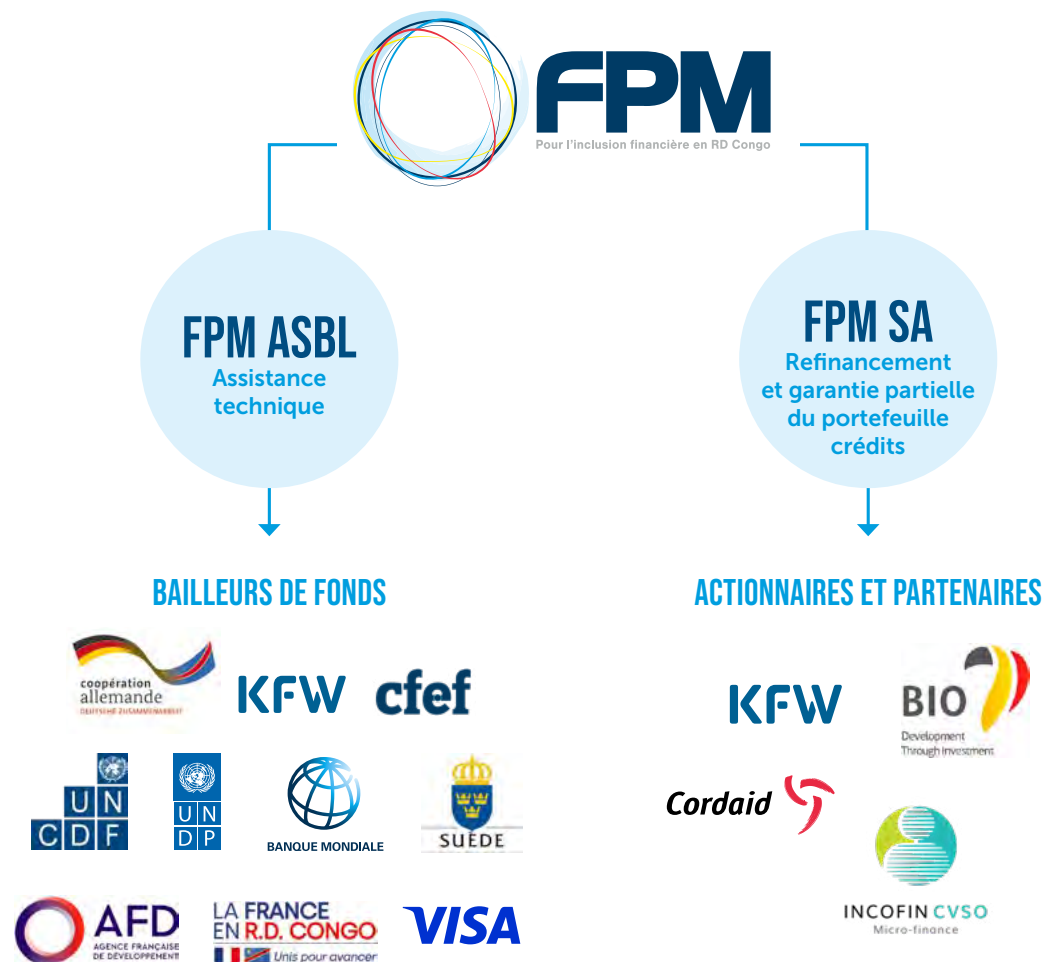
UNE VISION UNIQUE

Le FPM a pour objectif final la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations en RD Congo. Il vise ainsi à soutenir la construction et le développement d'un système financier inclusif et responsable.



UNE MISSION PARTAGÉE

Le FPM s'est donné pour mission de favoriser l'inclusion financière en RD Congo, en appuyant techniquement et financièrement les institutions financières qui ciblent en particulier les MPME et les populations actives à faibles revenus.



SOMMAIRE

1 VUE D'ENSEMBLE DU FPM

Mots des Présidents	6
Mot du Directeur général	8
Stratégie, gouvernance et organisation	10
Événements de l'année 2024	20

2 PRÉSENTATION DES PORTEFEUILLES DU FPM

Aperçu de la situation économique en 2024	23
Évolution et composition du portefeuille de prêts du FPM SA	24
Évolution et composition du portefeuille de projets d'assistance technique du FPM ASBL	26

3 IMPACT DU FPM SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

Contribution générale du FPM à l'inclusion financière	28
Performance du portefeuille FPM en 2024	29
Factuel 1/ Partenariat stratégique FPM ASBL - Enabel : catalyser l'inclusion financière des entrepreneurs congolais	34

Factuel 2 / Partenariat stratégique FPM SA – FMO : renforcer le refinancement des IMF et COOPEC pour accélérer l'inclusion financière en RDC	35
Témoignages	36

4 PERSPECTIVES ET STRATÉGIE DU FPM

Aperçu du plan d'affaire du FPM SA	43
Aperçu du plan d'affaires du FPM ASBL	44
Rapprochement du FPM SA et ASBL : une réorganisation au service des IFP	46
Factuel 3 / Synergie institutionnelle FPM SA – FPM ASBL : une offre holistique et cohérente aux besoins du secteur, au service de l'impact	47

5 PERFORMANCES FINANCIÈRES ET OPÉRATIONNELLES

FPM ASBL, véhicule d'assistance technique	50
FPM SA, véhicule de refinancement et garantie	54
Factuel 4 / Retour à la rentabilité et renforcement des fonds propres	59





**VUE
D'ENSEMBLE
DU FPM**

MOTS DES PRÉSIDENTS

*Cher(ère)s partenaires,
Chères lectrices et chers lecteurs,*

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans la consolidation de notre vision : bâtir un système financier inclusif et responsable en République Démocratique du Congo. Dans un contexte où les besoins restent immenses, le FPM poursuit son engagement à renforcer l'accès des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations à faibles revenus à des services financiers de qualité.

Cette année a été placée sous le signe de l'alignement stratégique et de la montée en puissance. Forts de la complémentarité entre le FPM ASBL et le FPM SA, nous avons approfondi notre coordination pour proposer aux institutions financières partenaires une offre cohérente, intégrée et mieux adaptée aux enjeux du terrain. L'accent a été mis sur la diversification de nos instruments, l'intensification des appuis techniques, et la structuration de

nouveaux produits de garantie, avec pour objectif de soutenir un tissu d'acteurs plus résilient, plus innovant et plus proche des besoins réels.

Le travail engagé autour de notre gouvernance, de notre organisation interne et de notre positionnement stratégique a permis de poser les bases d'un FPM plus agile, mieux structuré, et tourné vers l'impact. Cette dynamique s'est matérialisée par des résultats solides, un dialogue renforcé avec nos partenaires techniques et financiers, ainsi qu'une mobilisation accrue autour de notre mission.

L'année 2024 a donc été une année de structuration et d'accélération. Elle a permis de confirmer la pertinence de notre modèle dual – ASBL pour l'assistance technique, SA pour les financements – et de renforcer la synergie de nos actions en faveur de l'inclusion financière dans les zones rurales et semi-urbaines, souvent délaissées.

« Cette année, l'accent a été mis sur la diversification de nos instruments, l'intensification des appuis techniques, et la structuration de nouveaux produits de garantie. »

À un moment où l'inclusion financière devient un levier incontournable de développement durable, le FPM se positionne plus que jamais comme une plateforme stratégique pour les partenaires engagés. Avec son modèle dual renforcé, l'ASBL accompagne les institutions financières à travers des appuis techniques ciblés, tandis que la SA élargit son champ d'action, non seulement via des financements adaptés, mais aussi par la gestion active de plusieurs fonds de garantie au service de l'impact. Cette dynamique nous permet aujourd'hui d'apporter des solutions concrètes aux enjeux du terrain, avec un effet de levier renforcé pour nos partenaires.

Fidèle à sa mission, le FPM ouvre aujourd'hui une nouvelle phase d'expansion. Nous étendons notre périmètre d'intervention à des domaines porteurs tels que l'agriculture, l'énergie durable, la digitalisation et l'entrepreneuriat des jeunes. Dans cette perspective, nous lançons un appel aux bailleurs de fonds et investisseurs à impact qui souhaitent s'engager durablement en République Démocratique du Congo. Si vous cherchez un partenaire fiable, enraciné localement et capable de transformer vos ressources en résultats concrets, rejoignez-nous.



Le FPM étend son périmètre d'intervention à des domaines porteurs tels que l'agriculture, l'énergie durable, la digitalisation et l'entrepreneuriat des jeunes.



Nous vous invitons à découvrir dans ce rapport les principales réalisations de cette année, les enseignements que nous en tirons, et les perspectives que nous ouvrons pour l'avenir. Votre soutien et votre confiance restent essentiels pour faire du FPM un levier durable de développement et d'innovation au service des Congolais et des Congolaises.

Bonne lecture.

Simon GUPTA
Président du Conseil
d'administration du FPM ASBL

Dimitry VAN RAEMDONCK
Président du Conseil
d'administration du FPM SA

▶ Simon GUPTA (page de gauche) et
Dimitry VAN RAEMDONCK (ci-contre)





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*Chers partenaires,
chers collaborateurs,*

L'année 2024 a été pour le Fonds pour l'inclusion financière (FPM) une étape décisive, marquée par une accélération de notre mission commune : bâtir un secteur financier congolais inclusif, résilient et tourné vers l'avenir.

À la tête du FPM SA et du FPM ASBL, j'ai eu le privilège de piloter deux leviers complémentaires au service d'une même ambition : étendre l'accès aux services financiers aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), aux femmes, aux jeunes, aux agriculteurs et à toutes les populations souvent tenues à l'écart du système financier formel.

Des résultats concrets au service de l'impact

En 2024, le FPM SA a franchi un cap structurant : plus de 50 millions USD ont été déployés en ligne de crédit et en garantie, consolidant notre rôle de pionnier du financement responsable. Nos partenariats avec le gouvernement congolais, la Banque mondiale, la KfW et d'autres acteurs de référence ont permis d'implémenter des mécanismes de partage de risque sans précédent, favorisant l'émergence de solutions innovantes pour la digitalisation, l'énergie verte et le crédit agricole.

De son côté, le FPM ASBL a poursuivi avec rigueur ses efforts de renforcement des capacités des institutions financières partenaires. Grâce à plus de 100 projets d'assistance technique menés dans tout le pays, près d'un quart de million de MPME

► Patrick NKONGO,
Directeur général du FPM

ont pu bénéficier indirectement de services financiers plus sûrs, plus accessibles et mieux adaptés à leurs réalités. Le lancement du nouveau plan d'affaires 2024–2028 ouvre également la voie à une stratégie intégrée, agile et alignée sur les nouveaux défis du secteur.

Des partenaires engagés à nos côtés

Notre progression en 2024 a également été portée par la confiance renouvelée de nos partenaires techniques et financiers, dont le soutien a été déterminant dans la mise en œuvre de notre nouveau cycle stratégique. L'Agence française de développement (AFD) et la KfW ont appuyé de manière décisive le lancement de notre plan d'affaires 2024–2028, consolidant les fondations de notre action à long terme. La Fondation VISA s'est engagée à nos côtés dans la promotion de l'éducation financière et digitale, enjeu clé pour garantir une appropriation durable des services financiers par les populations vulnérables. L'arrivée d'Enabel, avec une initiative ciblée sur l'accès au financement des jeunes entrepreneurs, renforce notre action en faveur de l'inclusion économique des nouvelles générations. Enfin, le retour de la Banque mondiale avec un programme spécifique dédié à l'opérationnalisation du Guichet de partage de risques (GPP) marque un tournant important pour l'amplification de notre impact dans l'accompagnement des MPME.

Ces résultats n'auraient pu être atteints sans l'engagement sans faille de nos équipes, la rigueur de notre gouvernance, et le soutien précieux de nos actionnaires et partenaires techniques et financiers. À vous tous, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance.

À travers ces partenariats structurants, le FPM confirme sa vocation de plateforme de référence pour canaliser efficacement les ressources des bailleurs de fonds vers des solutions à fort impact social et économique. Cette fonction de trait d'union entre ambition institutionnelle, innovation financière et engagement terrain est aujourd'hui plus que jamais au cœur de notre mandat.

Vers une finance toujours plus inclusive

Ces résultats n'auraient pu être atteints sans l'engagement sans faille de nos équipes, la rigueur de notre gouvernance, et le soutien précieux de nos actionnaires et partenaires techniques et financiers. À vous tous, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance.

Alors que la RDC vise un taux d'inclusion financière de 68 % d'ici à 2028, nous restons résolument mobilisés. Le FPM continuera d'innover, de collaborer, et surtout, de mettre l'humain au centre de ses actions.

Portés par les résultats de 2024 et l'alignement renforcé de nos partenaires autour de notre vision, nous abordons les années à venir avec ambition et détermination. Le FPM poursuivra sa mission avec une attention accrue à l'impact, à l'innovation et à la proximité, en s'appuyant sur une gouvernance solide et une stratégie intégrée. Notre objectif demeure clair : faire de la finance un levier puissant de développement inclusif et durable pour la RDC.

**Ensemble, poursuivons cette dynamique.
Pour une finance qui ne laisse personne de côté.
Pour une croissance durable et équitable.
Pour le Congo.**

Patrick NKONGO
Directeur général du FPM SA et ASBL

STRATÉGIE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Le FPM articule son action autour de deux leviers complémentaires : le FPM ASBL, dédié à l'assistance technique, et le FPM SA, axé sur le refinancement. Ensemble, ils déploient une stratégie structurée et cohérente, portée par une gouvernance solide et une organisation agile, afin de maximiser l'impact sur le financement des MPME et renforcer l'inclusion financière.

LA STRATÉGIE DU FPM ASBL

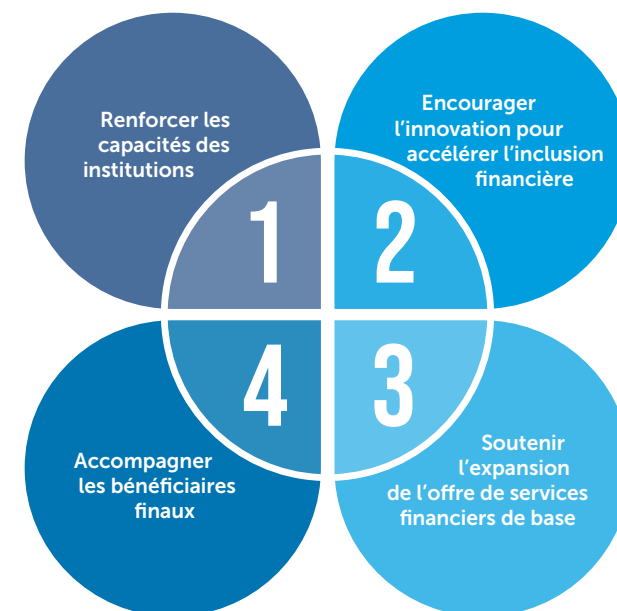
Le cadre stratégique du FPM ASBL repose sur quatre piliers complémentaires : des objectifs stratégiques clairement définis, une segmentation pertinente, des modalités d'intervention diversifiées et une approche d'accompagnement adaptée aux réalités du terrain.

1. Un positionnement clair, une action ciblée

Le FPM ASBL déploie sa mission à travers des objectifs précis et des interventions modulées, fondées sur une approche participative. Son objectif général : consolider, sur les plans institutionnel et technique, les institutions financières partenaires (IFP) à fort potentiel de développement, afin qu'elles puissent offrir de manière responsable aux MPME une gamme de produits et services financiers diversifiés et de qualité.

Cet objectif se décline en quatre axes stratégiques :

- ✓ 1. Renforcer les capacités des institutions, notamment en matière de gestion des risques, de conformité aux normes environnementales et sociales, et de lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- ✓ 2. Encourager l'innovation pour accélérer l'inclusion financière, en soutenant le développement de solutions adaptées et accessibles ;
- ✓ 3. Soutenir l'expansion de l'offre de services financiers de base dans les zones rurales et peu desservies ;
- ✓ 4. Accompagner les bénéficiaires finaux à travers le Programme d'éducation financière et digitale (PEFD), pour un usage plus éclairé des services financiers.



2. Domaines d'intervention

Les interventions de FPM ASBL se concentrent sur plusieurs domaines clés, chacun conçu pour répondre à des besoins spécifiques et renforcer les capacités des institutions financières partenaires (IFP). Ces domaines d'intervention permettent d'améliorer la résilience, l'efficacité et l'impact des services financiers offerts aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME).



L'objectif général du FPM ASBL : consolider, sur les plans institutionnel et technique, les institutions financières partenaires (IFP) à fort potentiel de développement.



DOMAINES D'INTERVENTION



Finance verte



Finance digitale



Renforcement institutionnel (risques de gestion)



Finance agricole



Financement MPME



Offre éducation financière

3. Segmentation de marché : une approche ciblée et systémique

Pour maximiser la portée et la pertinence de ses actions, le FPM ASBL adopte une segmentation stratégique de ses interventions, fondée sur une compréhension fine des écosystèmes interconnectés dans lesquels évoluent les institutions financières partenaires (IFP).

Les IFP soutenues opèrent au sein de systèmes complexes composés d'acteurs interdépendants : les offreurs de services financiers (micro), les MPME (clients finaux), les prestataires techniques (mésos) et les instances de régulation (macro). Le développement ou les limites d'un maillon de cette chaîne influencent directement les performances des autres.

Dans cette logique, le FPM ASBL affine son appui en fonction des dynamiques spécifiques à chaque secteur. Ainsi, dans le numérique, renforcer les prestataires de services technologiques est une priorité, tandis que dans le secteur agricole, l'intervention démarre souvent en aval de la chaîne de valeur pour ensuite soutenir l'offre.

Cette approche systémique s'inscrit dans une dynamique de partenariat actif, visant à favoriser les synergies entre acteurs et à créer un environnement propice à une inclusion financière durable.

4. Organisation

Dans le cadre de son repositionnement stratégique, le FPM ASBL a procédé à un réaménagement de ses domaines d'intervention afin de mieux s'adapter à l'évolution du marché. Cette dynamique vise à renforcer la pertinence de son action en privilégiant désormais la diversification des appuis et des solutions, au-delà du seul renforcement institutionnel classique. Ce recentrage permet au FPM ASBL d'accompagner plus efficacement les institutions partenaires dans un environnement en constante mutation.

« Dans le cadre de son repositionnement stratégique, le FPM ASBL a procédé à un réaménagement de ses domaines d'intervention afin de mieux s'adapter à l'évolution du marché. »

Centre de compétence	 FINANCE VERTE	 FINANCE AGRICOLE	 FINANCE DIGITALE	 FINANCEMENT MPME	 RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	 OFFRE ÉDUCATION FINANCIÈRE
Objectifs poursuivis	Diversification du portefeuille			Capacité institutionnelle		Éducation financière
Bénéficiaires d'appui	Les grandes et les moyennes IFP et autres acteurs de l'écosystème			Les petites IFP		Bénéficiaires finaux
Domaines d'action	✓ Stratégie ✓ Gestion de risques ✓ Développement produits ✓ SIG et reporting			✓ Gouvernance ✓ Stratégie ✓ Risques ✓ SIG ✓ Performance		✓ Crédit ✓ Épargne ✓ Budget ✓ Numérique ✓ Négociation financière
Domaines transversaux	Formation - Fonds de garantie - Groupes de travail					
Cible	IFP - Acteurs de l'écosystème dont associations professionnelles, corporations des entrepreneurs et des femmes					

LA STRATÉGIE DU FPM SA

Le FPM SA mène une politique de financement responsable, qui se fonde sur une analyse rigoureuse de la capacité de remboursement des IFP sollicitant des prêts et des risques inhérents à leurs activités.

Plusieurs étapes sont identifiées lors du processus de refinancement :

Une présélection est effectuée sur la base des critères d'éligibilité et de diverses informations financières et non financières. Au cas où cette présélection s'avère positive, l'équipe du FPM SA passe à une évaluation complète de l'institution demandeuse avec le support de différents outils de notation. Cette évaluation consiste également à se rendre sur le terrain (la *due diligence*) et rencontrer les principaux agents de l'institution demandeuse.

Après la révision par l'équipe de gestion, le dossier est présenté au Comité de crédit. Une fois approuvé par le Comité de crédit, les documents juridiques relatifs à la transaction sont rédigés avec le client afin de passer finalement au décaissement du crédit. Pour assurer un suivi rapproché, l'IFP devra fournir un rapport trimestriel standardisé à l'équipe du FPM SA.

Le FPM SA offre trois types de produits aux institutions financières :

✓ Prêts seniors

Ils comprennent des crédits d'une maturité allant de 24 à 60 mois prévoyant les remboursements du principal en plusieurs tranches ou en paiement unique (Bullet) pour financer la croissance du portefeuille des MPME des IFP.

✓ Prêts subordonnés

Ils s'agit des crédits accordés sous forme de quasi-fonds propres sur une maturité de 60 mois et prévoyant le remboursement du principal en paiement unique (Bullet) afin de renforcer le niveau de solvabilité de l'institution.

✓ Garantie partielle du portefeuille des crédits (GPP)

Il s'agit d'un instrument de partage de risque offert par le FPM SA, gestionnaire du Fonds du gouvernement congolais provenant de la Banque Mondiale et de la KfW aux institutions financières.

Il consiste en une convention entre le FPM SA et l'IFP portant sur un volume maximum d'encours de crédits à garantir devant bénéficier d'une couverture de 50 % pour la Banque Mondiale et de 70 % pour la KfW en cas de défaut de paiement.

Ce mécanisme vise à faciliter l'accès au financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en réduisant le risque de crédit supporté par les institutions financières partenaires (IFP).



LA GOUVERNANCE DU FPM ASBL

UNE GOUVERNANCE STRUCTURÉE ET FONCTIONNELLE

La gouvernance du FPM ASBL repose sur une architecture à trois niveaux, garantissant à la fois la rigueur stratégique, le contrôle efficace et l'agilité opérationnelle.

1. Le niveau stratégique

Ce niveau regroupe les instances de décision et de supervision stratégique : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Comité d'audit.

L'**Assemblée générale**, composée de huit membres effectifs représentant les bailleurs de fonds ou leurs mandataires, se réunit pour approuver le budget annuel, statuer sur les comptes et examiner les rapports d'activité.

L'organe de gouvernance exécutive, le **Conseil d'administration**, veille à la bonne orientation stratégique de l'organisation et supervise la gestion opérationnelle. Il est composé de trois membres :

- 👤 **Simon Gupta**, Président
- 👤 **Kady Traoré**, administratrice
- 👤 **Bertrand Mignot**, administrateur

Le **Comité d'audit**, élu par l'Assemblée générale parmi ses membres, assure les fonctions de contrôle interne et externe. Il agit en interface avec les auditeurs indépendants et les commissaires aux comptes, dont les missions sont externalisées. Il est composé de :

- 👤 **Christian Leboyer**
- 👤 **Colombo Boshabo**
- 👤 **Belinda Atundu**

Ce comité travaille en coordination avec deux cabinets d'audit internationaux : l'un chargé de l'audit externe, l'autre du contrôle interne.

2. Le niveau technique intermédiaire

Ce niveau est incarné par le Conseiller international, en appui technique à l'équipe de gestion. Actuellement, cette fonction est assurée par la Frankfurt School of Finance & Management, qui accompagne la mise en œuvre des projets et gère le recrutement des experts mobilisés.

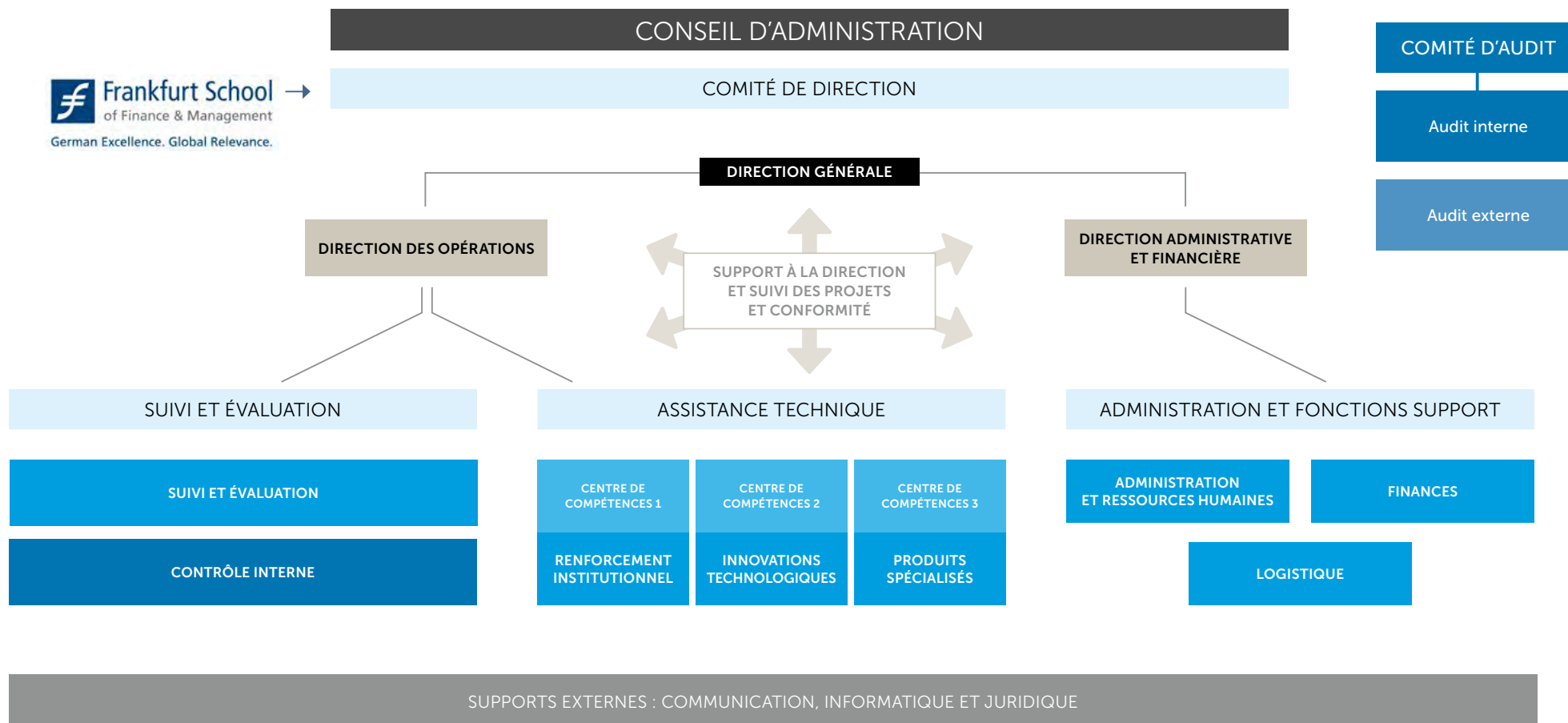
3. Le niveau opérationnel

Ce dernier niveau est assuré par l'équipe de direction du FPM ASBL, en charge de la conduite quotidienne des activités et de la mise en œuvre du cadre stratégique.



👤 Bertrand Mignot, Kady Traore et Simon Gupta

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FPM ASBL



LA GOUVERNANCE DU FPM SA

LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FPM SA A ÉTÉ REFOUDUE SUITE À LA MODIFICATION DE L'INSTRUCTION N°21 RELATIVE À LA GOUVERNANCE ÉDICTÉE EN 2019 PAR LA BANQUE CENTRALE DU CONGO.

C'est ainsi que le FPM SA a mis en place, conformément à ladite instruction, un dispositif de gouvernance adapté à son activité, sa taille, sa structure, la complexité de ses activités ainsi qu'au profil de risque de sa clientèle.

Ainsi, le dispositif de gouvernance du FPM SA se présente comme suit :

Le Conseil d'administration

En 2024, le FPM SA a élargi son Conseil d'administration de 3 à 10 membres pour se conformer aux exigences réglementaires de la RDC en matière de taille, de comités spécialisés, de nationalité et de genre. Cinq administrateurs congolais et deux administratrices ont été recrutés pour renforcer la représentativité locale et la parité. Le Conseil comprend désormais deux administrateurs exécutifs pour assurer la liaison entre la gestion opérationnelle et la stratégie.

Le Conseil d'administration du FPM SA se présente donc comme suit :

-  **Dimitry Van Raemdonck**, Président, administrateur indépendant
-  **Michèle Husson**, administratrice non exécutive
-  **Yvonne Chika**, administratrice indépendante
-  **Bruno Kambaja**, administrateur indépendant
-  **Bruno Degoy**, administrateur non exécutif
-  **Vincent De Brouwer**, administrateur indépendant
-  **Bertrand Mignot**, administrateur non exécutif
-  **Aimée Kahindo**, administratrice indépendante
-  **Patrick Nkongo**, administrateur exécutif
-  **Séraphin Mukuta**, administrateur exécutif

Les comités spécialisés du Conseil d'administration

Dans le cadre de sa mise en conformité avec la récente instruction n°54 de la BCC sur le gouvernement d'entreprise des sociétés financières, tous les Comités spécialisés requis par la BCC ont été mis en place au sein du FPM SA.

Ainsi, nous avons :

- **le Comité d'audit**
- **le Comité des risques, éthique et conformité**, fusionné sur autorisation de la BCC
- **le Comité des ressources humaines**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FPM SA



Dimitry Van Raemdonck
Président, administrateur
indépendant



Michèle Husson
Administratrice non exécutive



Yvonne Chika
Administratrice indépendante



Bruno Kambaja
Administrateur indépendant



Bruno Degoy
Administrateur non exécutif



Vincent De Brouwer
Administrateur indépendant



Bertrand Mignot
Administrateur non exécutif



Aimée Kahindo
Administratrice indépendante

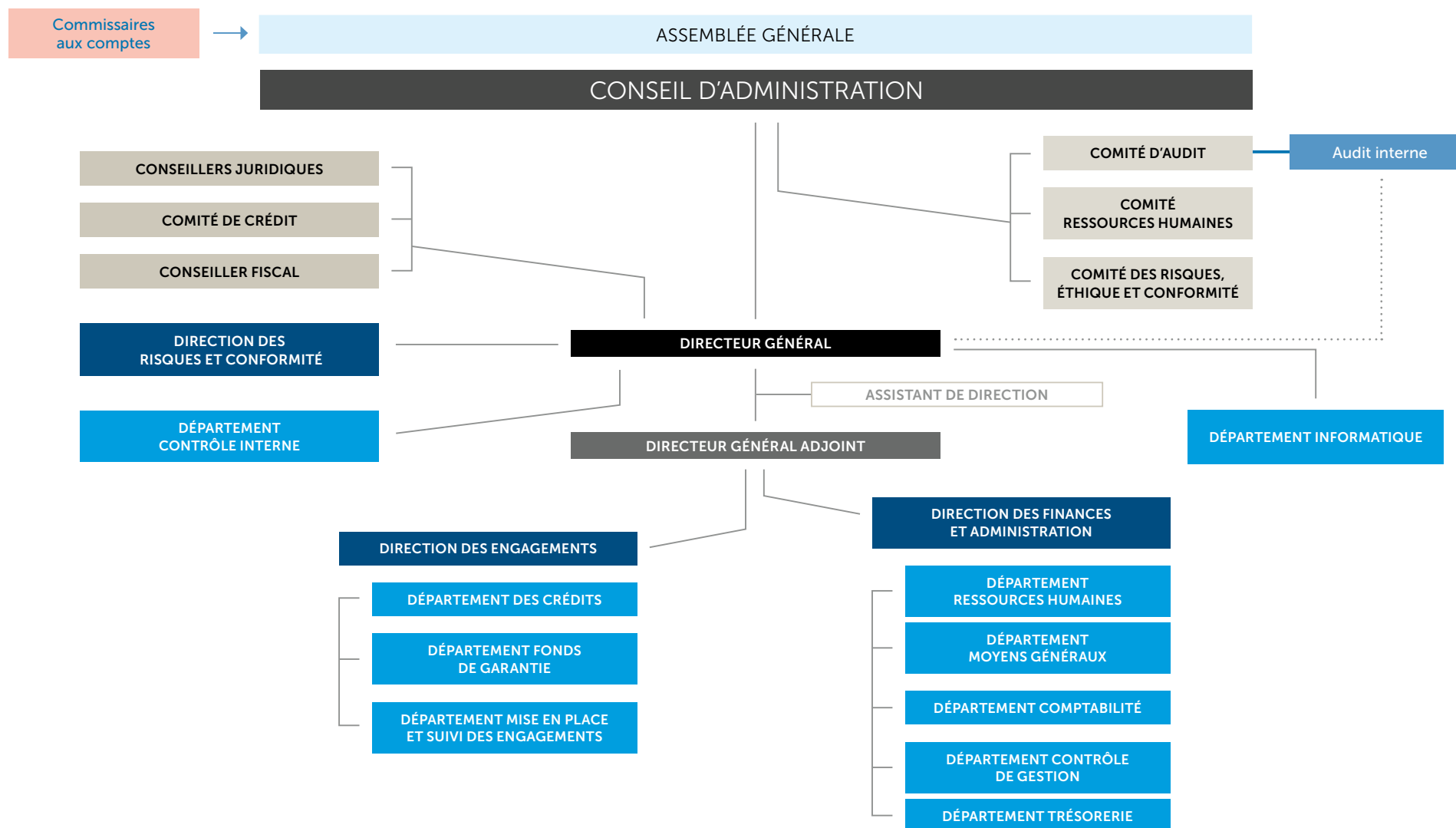


Patrick Nkongo
Administrateur exécutif



Séraphin Mukuta
Administrateur exécutif

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FPM SA



L'ORGANISATION DU FPM

Une organisation managériale structurée et coordonnée

Le Fonds pour l'inclusion financière en RDC (FPM), à travers ses deux entités – FPM ASBL et FPM SA – est dirigé par Monsieur Patrick NKONGO Mambu, Directeur général, à la tête d'une équipe de 33 collaborateurs.

Gouvernance opérationnelle du FPM ASBL

La gestion opérationnelle du FPM ASBL repose sur un Comité de direction resserré, ainsi composé :

-  Directeur général
-  Directeur général adjoint
-  Directrice administrative et financière
-  Directeur des opérations

Cette équipe managériale est appuyée par une équipe opérationnelle pluridisciplinaire, incluant des responsables de centres de compétences, une équipe « finance, administration et logistique », ainsi qu'une responsable du suivi-évaluation.

Pilotage organisationnel du FPM SA

La direction exécutive du FPM SA est assurée par un Administrateur Directeur général, assisté d'un Administrateur Directeur général adjoint. Afin d'assurer une gouvernance opérationnelle cohérente et réactive, deux structures de coordination interne ont été mises en place :

- **le Comité de direction (CODIR)**, composé de la Direction générale ainsi que des responsables des directions « Risques & conformité » et « Finances & administration » ;
- **le Comité de direction élargi**, qui réunit mensuellement les membres du CODIR ainsi que l'ensemble des responsables de départements, dans une dynamique de partage, de coordination et de prise de décision collective.

Une plateforme stratégique conjointe : le STEERCO

Pour garantir une coordination harmonieuse entre les deux véhicules du Fonds, le STEERCO (*Steering Committee*) joue un rôle clé dans l'orientation stratégique et la synergie des actions.

Présidé par le Directeur général du FPM, ce Comité réunit également les Directeurs généraux adjoints des deux entités. Bien que non décisionnel, le STEERCO constitue une instance de réflexion stratégique et un espace d'échange

sur les sujets transversaux. Ses résolutions orientent les travaux des CODIR respectifs.

Ses principaux objectifs sont :

- ✓ d'identifier et de développer les synergies entre le FPM SA et le FPM ASBL ;
- ✓ de promouvoir des initiatives mobilisant les ressources conjointes ;
- ✓ d'aligner les orientations stratégiques des deux véhicules.

Le STEERCO se réunit toutes les deux semaines, avec des sessions extraordinaires organisées si nécessaire. Son secrétariat est assuré par une assistante désignée par la Direction générale.

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2024

25-30 mars, à Mbanza Ngungu
✓ **Célébration de la Global Money Week**

● **MARS**



12 juillet, à Goma
✓ **Signature contrat de prêt et garantie**
FPM SA & TUJENGE PAMOJA

13 juillet, à Bukavu
✓ **Signature contrat de prêt et garantie**
FPM SA & PAIDEK SA



● **JUILLET**

● **JUIN**

14 juin, à Kinshasa
✓ **Signature contrat de prêt (dette senior + subordonnée)**
IMF PROCFIN SA & FPM

26 juin, à Kinshasa
✓ **Signature contrat de prêt (dette senior)**
FPM SA & BAOBAB RDC SA



● **SEPTEMBRE**

4 septembre, à Kinshasa
✓ **Fonds de garantie : lancement guichet d'impact**





7–9 octobre, à Londres

✓ **Participation FPM à AFSIC** – Investing in Africa

10 octobre, à Kinshasa

✓ **Remise du trophée « Meilleure société de gestion d'actifs »**

Directeur général Patrick Nkongo

23–24 octobre, à Amsterdam

✓ **GIIN Impact Forum** – Participation du FPM

30–31 octobre, à Kinshasa

✓ **Formation ESS (normes World Bank)** – Équipe interne FPM

OCTOBRE



NOVEMBRE

1^{er} novembre, à Kinshasa

✓ **Lancement du Club congolais de Risk Managers**

Participation du FPM

4 novembre, à Kinshasa

✓ **Lancement Programme d'Éducation Financière & Digitale**

Fondation Vodacom « Je suis Cap »

14 novembre

✓ **Kinshasa : participation à Makutano Network 10^e édition**

✓ **Luxembourg : participation European Microfinance Week 2024**

27–29 novembre, à Kinshasa

✓ **Atelier gestion des risques financiers**

29 novembre

✓ **Signature d'un contrat de financement**

FPM SA & FMO

FMO
Entrepreneurial
Development
Bank





2

**PRÉSENTATION
DES
PORTEFEUILLES
DU FPM**

APERÇU DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN 2024

Contexte politico-sécuritaire

L'année 2024 a marqué le début du second mandat du président Félix-Antoine Tshisekedi, réélu à l'issue des élections générales de décembre 2023. La formation du nouveau gouvernement a suscité d'importantes attentes, notamment sur la lutte contre la vie chère, l'emploi et la sécurité. Toutefois, la situation sécuritaire s'est gravement détériorée dans l'Est du pays, en particulier au Nord-Kivu et en Ituri, où les affrontements avec le M23 se sont intensifiés malgré les efforts militaires et diplomatiques. À fin 2024, plus de 7 millions de personnes étaient déplacées, accentuant la pression sur les services sociaux et humanitaires. Les relations avec le Rwanda sont restées tendues, freinant les dynamiques de désescalade et affectant l'attractivité du pays.

Dynamique économique

Malgré ce contexte difficile, la RDC a enregistré une croissance du PIB réel estimée à 5,3 % en 2024 (contre 7,5 % en 2023), portée principalement par le secteur minier, notamment le cuivre et le cobalt. L'inflation, bien qu'en recul, est restée élevée (12,8 %), pesant sur le pouvoir d'achat des ménages. La stabilité relative du taux de change ($\approx 2\,870$ CDF/USD) et des réserves de change autour de 6 milliards USD témoigne d'une certaine discipline macroéconomique, appuyée par le programme FMI.



La croissance reste peu inclusive, les secteurs agricoles et artisanaux restant marginalisés et sous-financés, exposant l'économie à la volatilité des cours des matières premières.



Toutefois, la croissance reste peu inclusive, les secteurs agricoles et artisanaux restant marginalisés et sous-financés, exposant l'économie à la volatilité des cours des matières premières.

Évolution du secteur financier

En 2024, le secteur financier congolais a poursuivi sa consolidation malgré un contexte macroéconomique et sécuritaire tendu. Les encours de crédits et de dépôts ont modérément progressé, avec une légère amélioration de la qualité du portefeuille, soutenue par un cadre réglementaire renforcé.

Le taux de dollarisation, bien qu'élevé ($\approx 75\%$), a légèrement reculé grâce aux efforts de la Banque centrale en faveur du franc congolais. La confiance bancaire reste globalement stable, concentrée dans les grands centres urbains.

Le secteur de la microfinance a enregistré des avancées en digitalisation, diversification de l'offre et inclusion financière, notamment auprès des femmes, jeunes et déplacés internes.

Enfin, les services financiers numériques ont continué leur expansion, malgré des défis liés à l'interopérabilité, la protection des usagers et la lutte contre la fraude.

Conclusion

L'année 2024 se referme sur un bilan contrasté. D'un côté, la RDC a confirmé sa capacité de résilience économique dans un contexte régional instable, avec une croissance maintenue et des équilibres macroéconomiques préservés. De l'autre, les tensions sécuritaires persistantes, l'ampleur des besoins humanitaires et la lente diffusion des bénéfices de la croissance à la majorité de la population rappellent l'ampleur des défis à relever.

ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS DU FPM SA

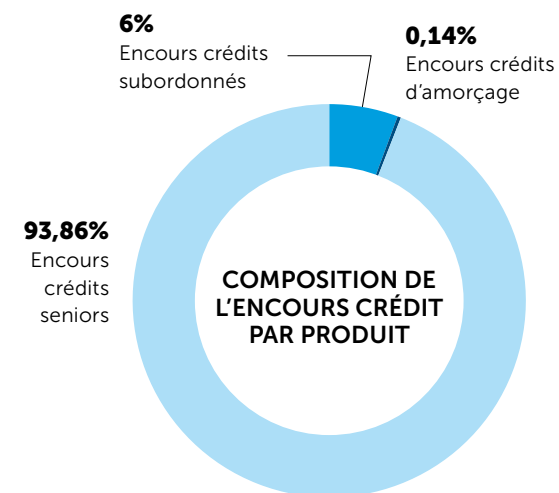
Portefeuille de crédit

L'année 2024 est marquée par une croissance significative de l'encours de crédit, de 60 % entre 2023 et 2024. On note également l'entrée de deux nouvelles institutions partenaires, dont une IMF et une COOPEC. Le volume de décaissement de l'année s'élève à 22,5 MUSD.

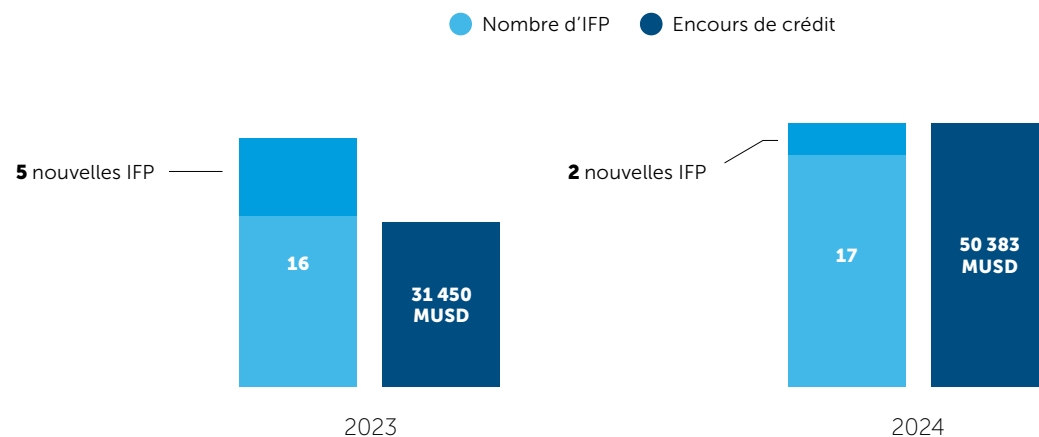
« L'année 2024 est marquée par une croissance de 60 % de l'encours de crédit. »

L'encours de crédit dettes subordonnées, décaissé pour la première fois en 2023, se situe à 2,85 MUSD (en faveur de 3 IFP) à la fin 2024 contre 0,6 MUSD (en faveur d'une IFP) en 2023. Ceci démontre l'engagement du FPM SA à soutenir le développement du système financier en améliorant la solvabilité des IFP.

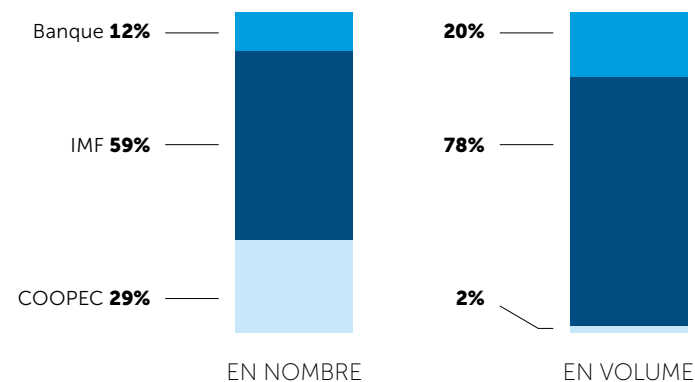
En volume comme en nombre, le portefeuille crédit du FPM SA est majoritairement composé d'IMF et de COOPEC.



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT DU FPM SA



COMPOSITION DU PORTEFEUILLE PAR SEGMENT



Fonds de garantie partielle du portefeuille de crédit (FGPP)

Outre le financement de la Banque mondiale de 37 MUSD conclu en 2023, le gouvernement de la RDC a obtenu du gouvernement allemand, dans le cadre du projet « Pôle de croissance et de développement durable », un don de 21 MEUR. Ces fonds ont eux aussi été confiés à la gestion du FPM SA pour améliorer les financements dédiés aux femmes entrepreneures, au développement de la chaîne de valeur agricole, au financement du secteur de l'énergie et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

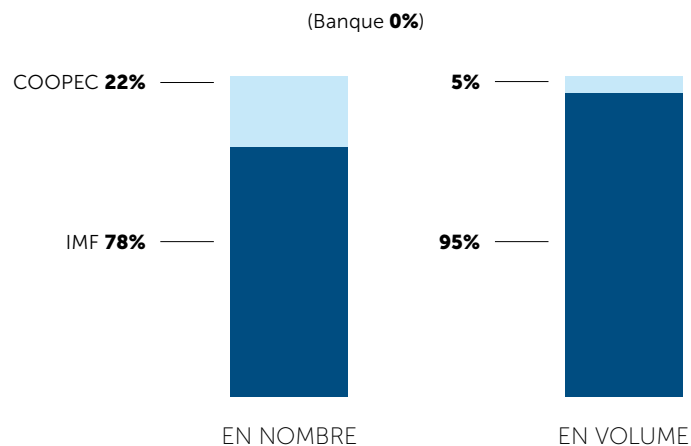


Outre le financement de la Banque mondiale de 37 MUSD conclu en 2023, le gouvernement de la RDC a obtenu un don de 21 MEUR du gouvernement allemand.



En 2024, FPM SA a reçu l'ensemble des dotations pour un montant de 57 MUSD, permettant de couvrir un portefeuille de crédit des IFP de 204 MUSD.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE GARANTIE PAR SEGMENT



Le don du gouvernement allemand a été confié à la gestion du FPM SA pour améliorer les financements dédiés aux femmes entrepreneures, au développement de la chaîne de valeur agricole, au financement du secteur de l'énergie et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.



ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PROJETS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU FPM ASBL

Au cours de l'année 2024, dix-huit plans d'intervention ont été activés, bénéficiant à quinze institutions financières partenaires (IFP). Cette dynamique traduit une mobilisation effective de l'assistance technique en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les institutions accompagnées.

À la clôture de l'année, le portefeuille d'assistance technique se compose de treize IFP actives, réparties comme suit : quatre coopératives d'épargne et de crédit (COO-PEC), huit institutions de microfinance (IMF), et une banque. Cette diversité reflète la volonté du programme de soutenir un éventail représentatif d'acteurs du secteur de la finance inclusive.

L'assistance technique directe a principalement porté sur le renforcement institutionnel et la transformation digitale, deux leviers essentiels pour la pérennité et la modernisation des IFP. En parallèle, l'assistance technique transversale s'est concentrée sur le Programme d'éducation financière et digitale (PEFD), consolidant les efforts de sensibilisation et de formation des clients finaux à une utilisation responsable et efficace des services financiers.

Durant l'année sous analyse, le FPM ASBL, à travers son PEFD, a développé et testé l'application **Makuta EduFin**, une plateforme accessible à la fois sur mobile et sur le Web, dédiée à l'apprentissage de l'éducation financière. Les premiers tests ont confirmé que l'application répond efficacement aux besoins identifiés. Toutefois, quelques



Parallèlement aux développements technologiques, une campagne d'éducation financière a été menée et a rencontré un succès inespéré.



ajustements ont été nécessaires, notamment pour améliorer la fluidité de certaines vidéos téléchargeables. Ces améliorations ont été intégrées avec succès, contribuant à optimiser l'expérience utilisateur.

Parallèlement à ces développements technologiques, une campagne d'éducation financière à grande échelle a été menée sur une période de six mois, du 1^{er} avril au 30 septembre 2024. L'évaluation de cette campagne révèle des résultats particulièrement significatifs : 75 millions d'auditeurs ont été atteints via la radio Top Congo, près de 16 millions de téléspectateurs ont suivi les *motion designs* diffusés sur Startimes, et plus de 17,6 millions d'impressions ont été générées sur les réseaux sociaux, dépassant largement les prévisions initiales.

La mise en œuvre des projets d'assistance technique en 2024 a conduit à une consommation budgétaire de 1 223 791 USD, soit 36 % du budget annuel prévu (3 359 430 USD). Ce niveau d'exécution s'explique par le contexte particulier de l'année, marqué par le lancement du nouveau plan d'affaires 2024–2028. Cette période de

transition, accompagnée d'une mise en place progressive des moyens nécessaires, a eu un impact sur le rythme de réalisation de certains projets.

PORTEFEUILLE D'ASSISTANCE TECHNIQUE	2024	CUMUL DEPUIS 2011
Portefeuille total de projets AT		
Nombre de projets gérés	60	389
Total budget décaissé en USD	1 223 791	26 485 016
Nombre d'institutions partenaires en ATD*	15	32
Projets d'assistance technique transversale		
Nombre de projets d'ATT* conduits dont :	8	248
Nombre de forums organisés	4	68
Nombre de sessions de formations	3	162

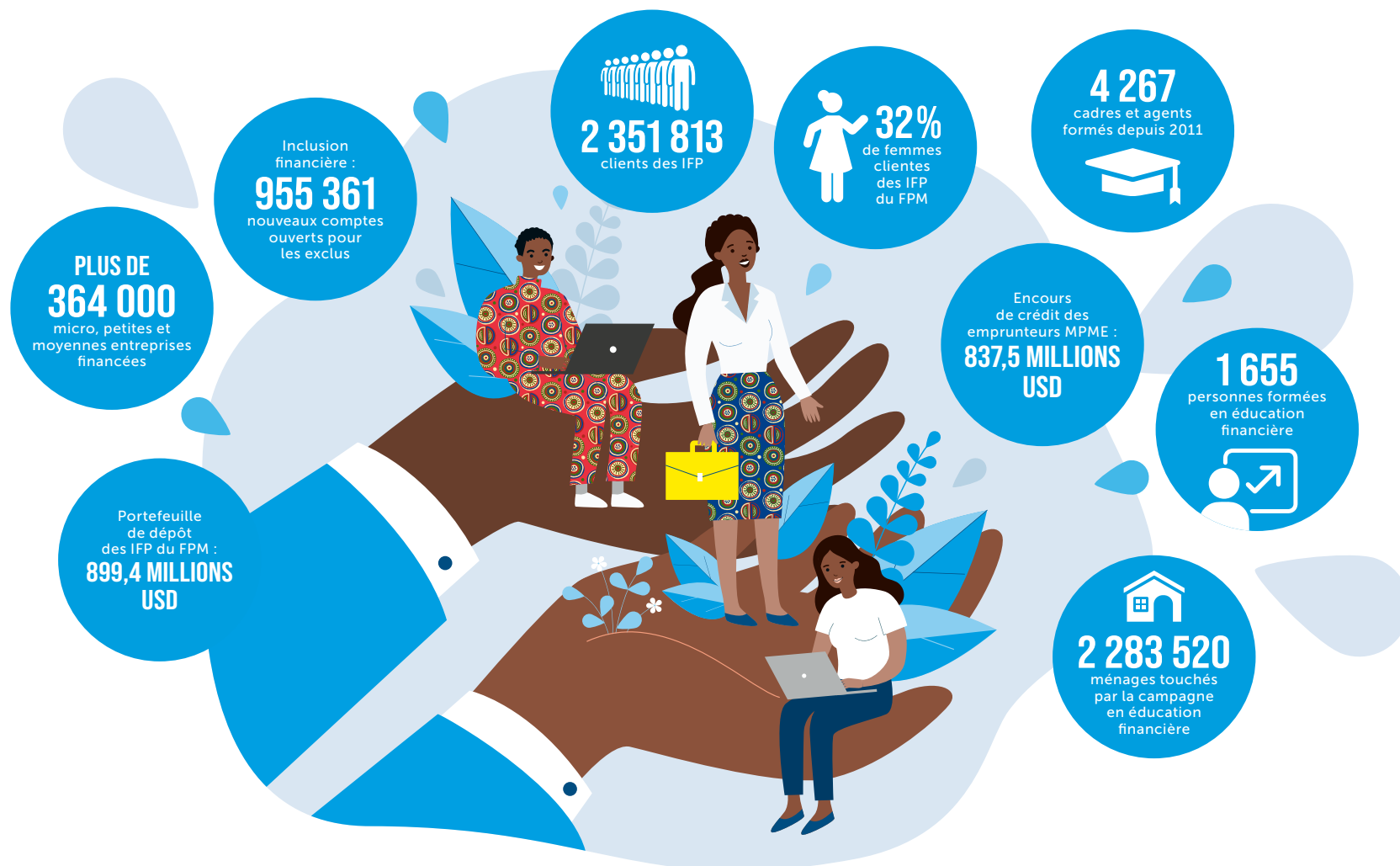
*ATT : assistance technique transversale
** ATD : assistance technique directe



3

IMPACT
DU FPM SUR
L'INCLUSION
FINANCIÈRE

CONTRIBUTION GÉNÉRALE DU FPM À L'INCLUSION FINANCIÈRE

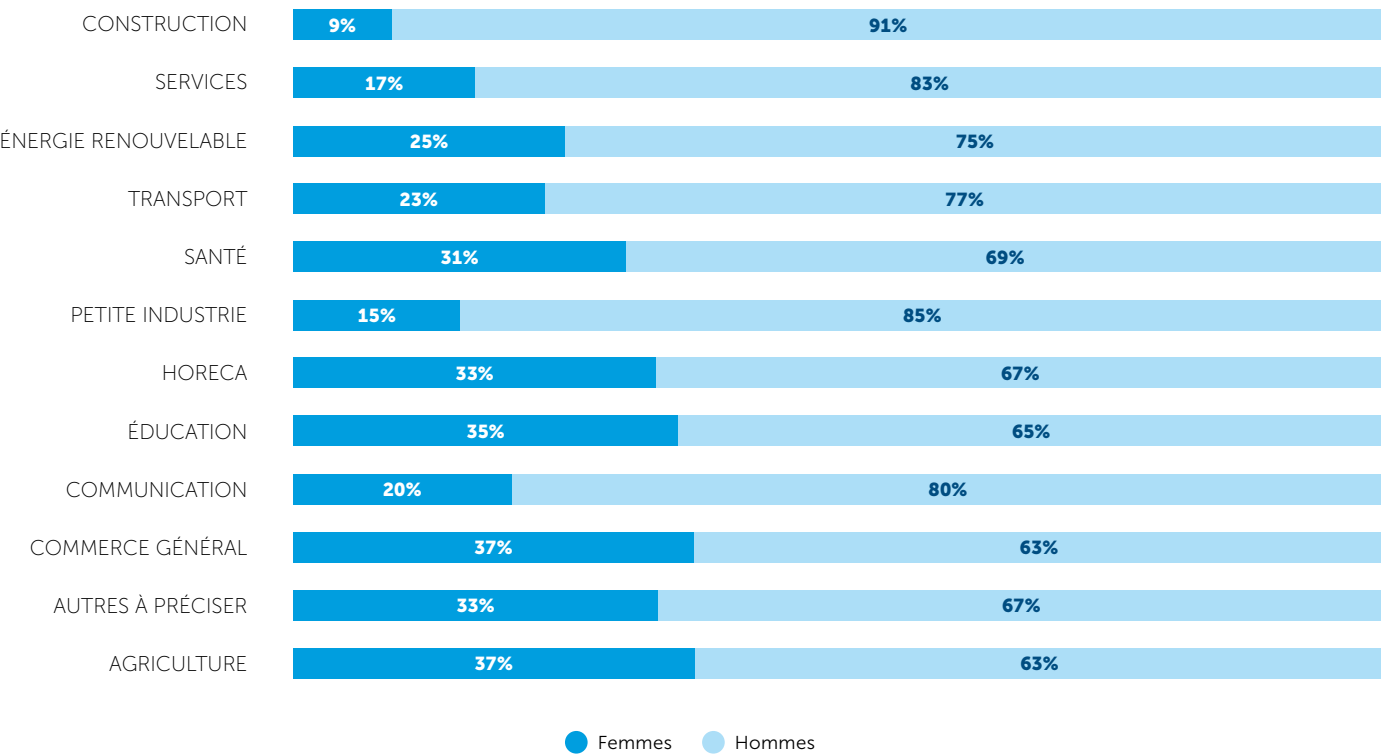


PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE FPM EN 2024

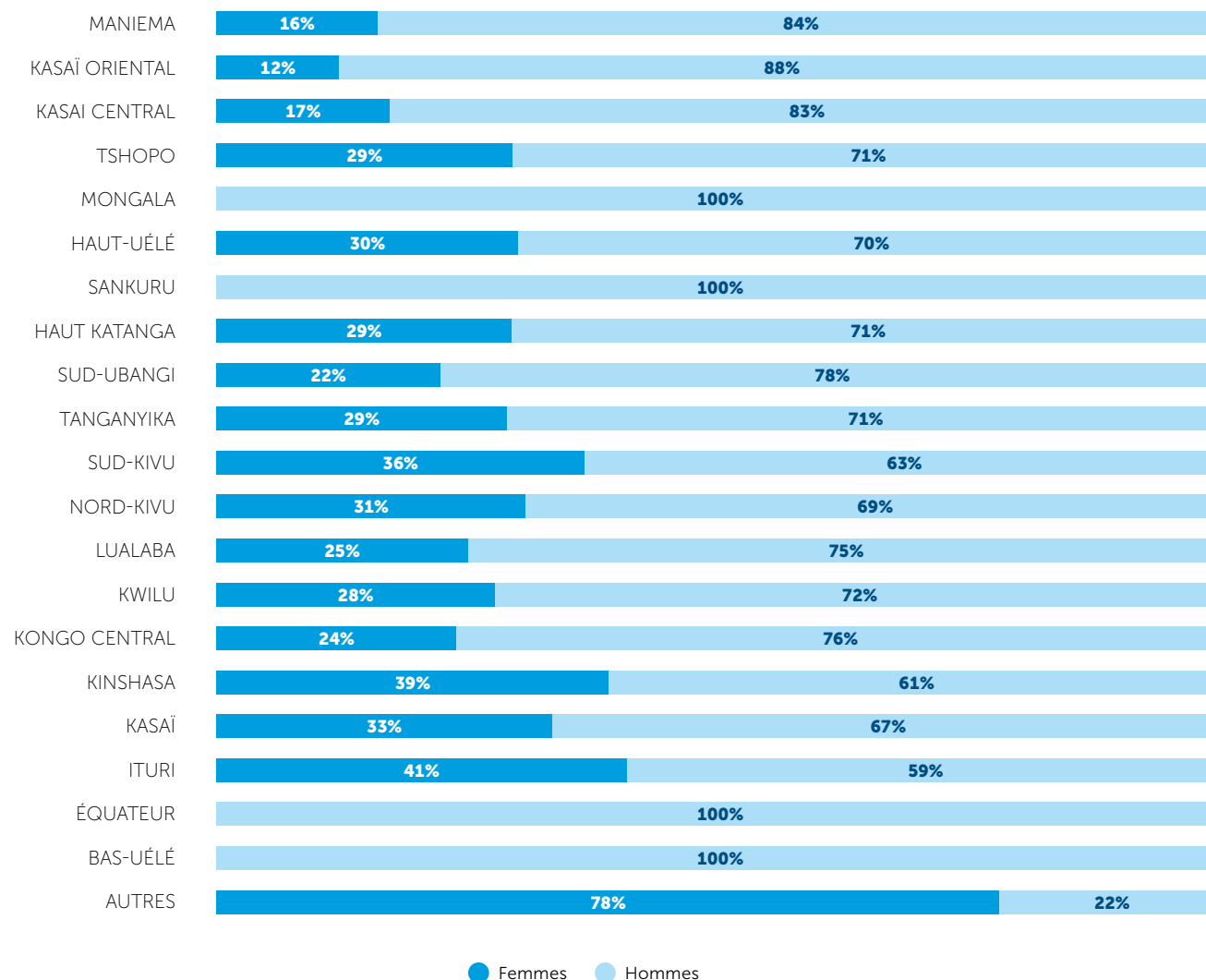
FPM SA

1. REFINANCEMENT

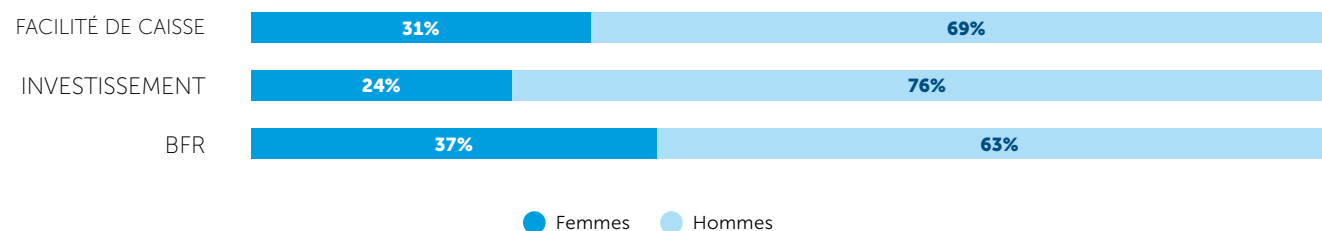
RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX PAR GENRE, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX PAR GENRE, SELON LA PROVINCE

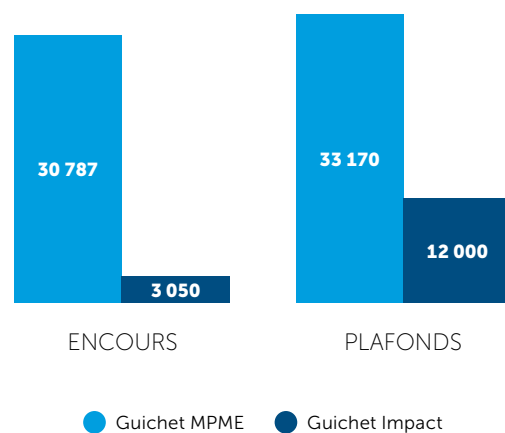


RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX PAR GENRE, SELON LE BUT DU CRÉDIT

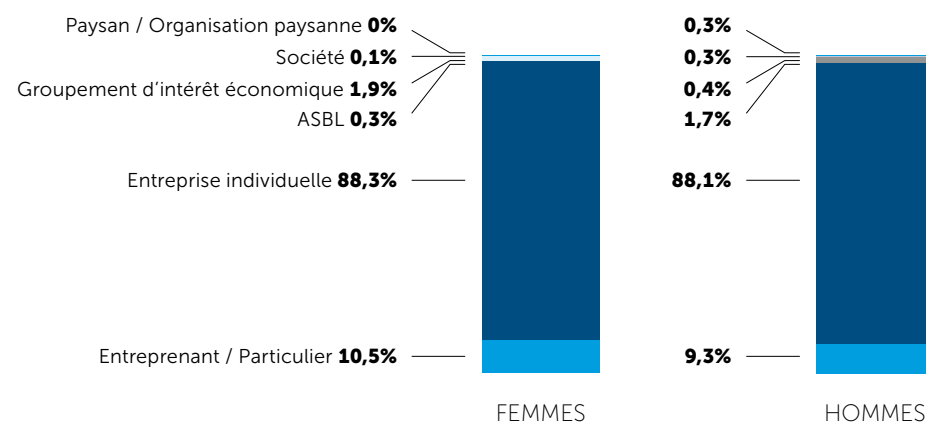


2. FONDS DE GARANTIE PARTIELLE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT « FGPP »

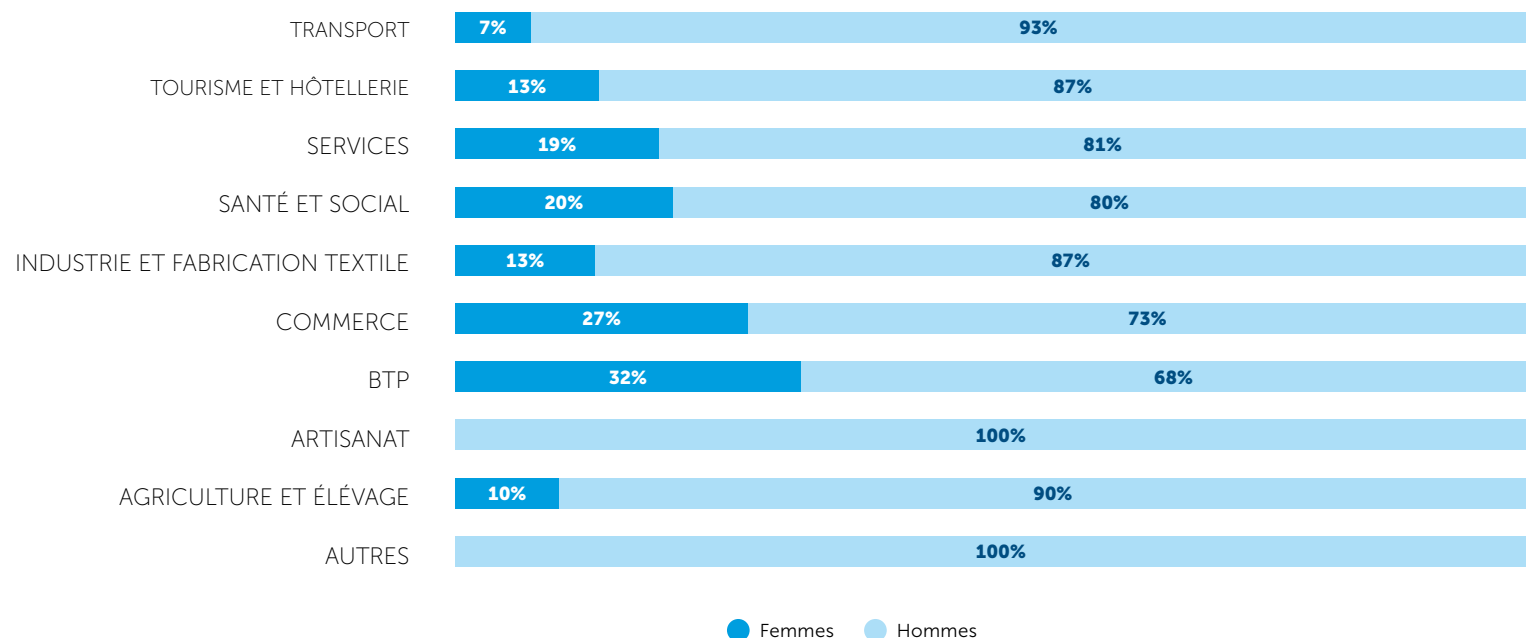
TAUX D'UTILISATION DES LIGNES GPP EXISTANTES

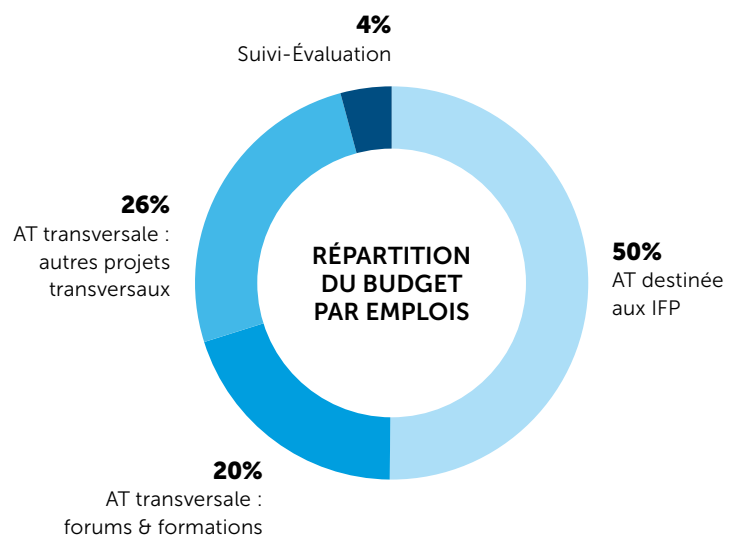
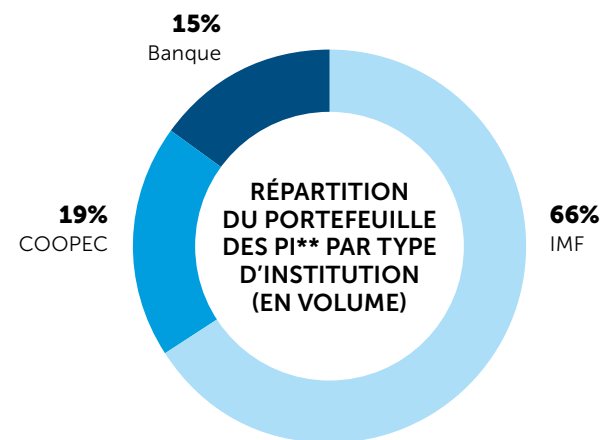
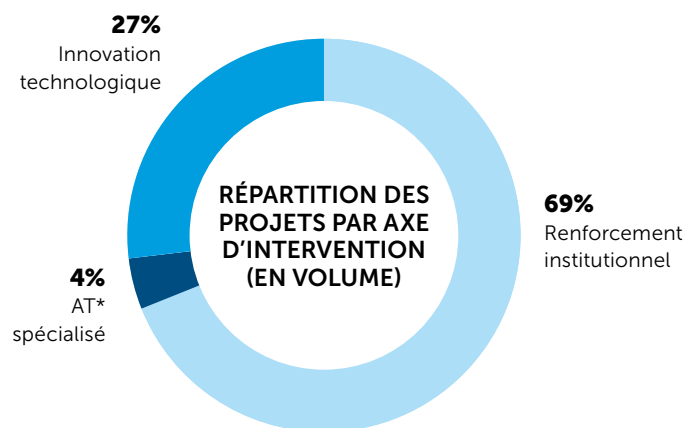


RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GARANTI PAR GENRE, SELON LE TYPE DE MPME



RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE GARANTI PAR GENRE, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ





* assistance technique

** plans d'intervention

FACTUEL 1/ PARTENARIAT STRATÉGIQUE FPM ASBL - ENABEL : CATALYSER L'INCLUSION FINANCIÈRE DES ENTREPRENEURS CONGOLAIS



Le partenariat avec Enabel vise à renforcer l'écosystème financier et faciliter l'accès effectif aux financements adaptés pour 517 néo-entrepreneurs et 90 MPME dans les provinces pilotes.

Le FPM ASBL et Enabel ont signé un partenariat stratégique visant à lever les principaux obstacles à l'accès au financement des entrepreneurs congolais, en particulier les jeunes, les femmes et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), accompagnés dans différents secteurs (formation emploi et entrepreneuriat, agriculture, économie sociale et solidaire).

Ce partenariat innovant s'inscrit dans les portefeuilles de coopération bilatérale et thématique d'Enabel en RDC et vise une double finalité : renforcer l'écosystème financier et faciliter l'accès effectif aux financements adaptés pour 517 néo-entrepreneurs et 90 MPME dans 6 provinces pilotes (Kinshasa, Haut Katanga, Lualaba, Tshopo, Sud-Ubangi et Kasai-Oriental).

Le dispositif opérationnel mis en œuvre par le FPM ASBL repose sur quatre piliers étroitement articulés :

- 1. Renforcement de l'écosystème financier** : par une assistance technique ciblée aux institutions financières partenaires (IFP) afin de développer des produits adaptés aux spécificités des jeunes entreprises, souvent exclues du financement bancaire classique.
- 2. Appui aux structures d'accompagnement** : via l'amélioration des capacités d'accompagnement entrepreneurial, l'intégration des exigences bancaires dans le processus d'accompagnement et l'éducation financière systématique des bénéficiaires.

3. Mécanismes de financement innovants : combinant des soutiens initiaux pour le lancement des activités, des appuis financiers articulés autour de solutions de financement des institutions financières, des dispositifs de partage et d'atténuation des risques permettant de sécuriser davantage les interventions des institutions financières partenaires, ainsi que la mise à disposition de financements adaptés aux besoins des entrepreneurs accompagnés.

4. Gouvernance rigoureuse et pilotage multi-acteurs : la coordination stratégique est assurée par le FPM ASBL en lien permanent avec Enabel, les IFP, les structures d'accompagnement et les instances d'investissement décentralisées.

Ce partenariat représente une contribution concrète à la stratégie d'inclusion financière en RDC, avec une approche combinant réduction des risques pour les IFP, renforcement des capacités des entrepreneurs et innovation dans les mécanismes de financement. L'expérience accumulée dans ce cadre constitue un modèle à reproduire, susceptible d'être élargi à d'autres portefeuilles ou partenaires institutionnels dans les prochaines années.

FACTUEL 2 / PARTENARIAT STRATÉGIQUE FPM SA – FMO : RENFORCER LE REFINANCEMENT DES IMF ET COOPEC POUR ACCÉLÉRER L'INCLUSION FINANCIÈRE EN RDC

Le FPM SA a conclu en novembre 2024 un partenariat stratégique avec FMO – Entrepreneurial Development Bank des Pays-Bas, visant à renforcer la capacité de refinancement des institutions financières locales, en particulier les institutions de microfinance (IMF) et les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), opérant dans les zones les plus reculées de la République Démocratique du Congo.

Ce partenariat s'est matérialisé par un financement de 2 000 000 USD, destiné à soutenir les activités d'intermédiation financière des IMF et COOPEC, et à renforcer l'impact du FPM SA dans sa mission d'amélioration de l'accès aux services financiers pour les populations traditionnellement exclues du système bancaire.

« Nous croyons fermement que l'accès au financement est un levier fondamental pour stimuler l'entrepreneuriat, en particulier dans les régions les plus vulnérables. »

Objectifs et effets attendus du partenariat

Ce partenariat représente une avancée majeure pour :

✓ Accroître l'accès au refinancement

En facilitant l'accès à des ressources longues, stables et abordables pour les IMF et COOPEC locales, souvent exclues des circuits financiers internationaux.

✓ Renforcer l'expertise opérationnelle du FPM SA

En consolidant son rôle d'acteur de confiance dans la structuration et la distribution de financements adaptés aux besoins du secteur financier inclusif.

✓ Étendre la couverture géographique

En permettant au FPM SA de desservir de nouvelles IMF et COOPEC dans des zones rurales et difficiles d'accès, renforçant ainsi la capillarité des services financiers.

✓ Stimuler l'impact économique local

À travers le soutien indirect à des milliers de micro-entrepreneurs, porteurs de projets, femmes et jeunes, en quête de financements adaptés à leurs activités génératrices de revenus.

✓ Améliorer les performances financières du FPM SA

Grâce à une structuration stratégique de son portefeuille et à l'atteinte de nouveaux objectifs de croissance durable.

Une vision partagée de l'inclusion financière

« Nous croyons fermement que l'accès au financement est un levier fondamental pour stimuler l'entrepreneuriat, en particulier dans les régions les plus vulnérables. En rejoignant le FPM SA en tant que partenaire financier, FMO souhaite contribuer de manière concrète à une inclusion financière plus large et plus équitable en RDC. »

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans la vision stratégique du FPM SA et de FMO, fondée sur une croissance inclusive, durable et équitable. Il renforce la solidité financière du FPM SA, consolide ses performances opérationnelles, et ouvre la voie à une collaboration élargie avec d'autres bailleurs de fonds internationaux partageant les mêmes objectifs d'impact.

FMO

Entrepreneurial
Development
Bank

TÉMOIGNAGES

LE FPM VU PAR DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTENAIRES ET DES CLIENTS DE CELLES-CI.

AKIBA YETU

« Le soutien du FPM a transformé notre institution et renforcé notre impact auprès des communautés. »

En 2024, la COOPEC AKIBA YETU a franchi une étape décisive dans son développement grâce au partenariat stratégique initié en 2019 avec le FPM ASBL et le FPM SA.

L'assistance technique du FPM ASBL a permis de transformer l'institution en profondeur : mise en place d'un système d'information de gestion performant, révision de la direction stratégique, et professionnalisation des équipes, qui sont passées de 9 à 47 agents.

Ces avancées ont renforcé notre capacité à répondre aux besoins croissants de notre clientèle et à optimiser nos opérations internes.

Par ailleurs, les lignes de crédit accordées par le FPM SA ont joué un rôle clé dans l'expansion de notre portefeuille de crédit, passé de 400 000 USD à plus de 5,9 millions USD, tout en réduisant significativement le PAR30 de 37 % à 2,07 %. Cet appui nous a également permis d'étendre notre couverture géographique, d'améliorer nos outils de gestion et la qualité de nos services, notamment via la modernisation de notre site Web. Aujourd'hui, nous accompagnons plus de 19 800 clients, contre 4 000 au début du partenariat, consolidant ainsi notre impact économique local et notre rôle en tant que pilier de l'inclusion financière dans la région du Nord-Kivu.

Henri MUZALIWA,

Directeur gérant de la COOPEC AKIBA YETU

« Les crédits, l'épargne et les formations ont permis à mon activité de prospérer. »

En 2024, j'ai eu l'opportunité de profiter des services offerts par la COOPEC AKIBA YETU, notamment le produit d'épargne à distance. Ce service m'a grandement simplifié la vie en me permettant de mettre de l'argent de côté régulièrement, sans avoir à me déplacer. Cette solution pratique a été un véritable atout pour mieux gérer mes finances personnelles.

Par ailleurs, j'ai bénéficié d'un crédit qui m'a permis de renforcer mon stock de marchandises, répondant ainsi efficacement à la demande accrue de mes clients, particulièrement en période de forte activité. Les formations en éducation financière proposées par la COOPEC ont

également été précieuses pour optimiser la gestion de mes revenus, planifier mes investissements et prendre des décisions stratégiques. Ces outils m'ont aidée à augmenter mon chiffre d'affaires, développer mon capital et améliorer la gestion globale de mon commerce.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude envers la COOPEC AKIBA YETU et ses partenaires pour leur soutien continu. Grâce à leurs services, j'ai pu consolider ma position sur le marché local tout en contribuant au développement économique de ma communauté. Leur accompagnement a été essentiel pour assurer la croissance durable de mon activité.

Sifa KASOKI KATINA,
cliente de la COOPEC AKIBA YETU





SMICO

« Grâce à l'appui du FPM, notre institution a pu rester opérationnelle en pleine crise sécuritaire, renforcer son organisation interne et élargir son impact auprès des MPME. Ce partenariat est un levier essentiel de résilience et d'innovation. »

Depuis 2015, nous avons bénéficié d'un partenariat stratégique avec le FPM, à travers ses deux branches – FPM ASBL pour l'assistance technique et FPM SA pour les appuis financiers. Cette collaboration s'est structurée autour de trois axes principaux : le renforcement institutionnel, le financement et la garantie partielle de portefeuille (GPP) pour l'octroi de crédits.

Grâce aux appuis du FPM, nous avons pu transformer en profondeur notre institution. Nous avons renforcé notre organisation interne, développé de nouveaux produits destinés aux MPME, modernisé notre système de gestion comptable et de *reporting*, amélioré notre cadre de gestion des risques, et digitalisé plusieurs processus clés.

Les dirigeants et collaborateurs de SMICO ont aussi bénéficié de formations adaptées, renforçant leur capacité à piloter efficacement l'institution.

L'un des résultats les plus significatifs reste notre capacité à continuer à servir notre clientèle dans un contexte sécuritaire extrêmement instable.

Grâce à l'appui du FPM pour le déploiement de notre réseau d'agents bancaires, nous avons maintenu notre activité dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu malgré la fermeture de nos agences physiques. Ce réseau, cofinancé avec le soutien du FPM, s'est révélé essentiel à la continuité de nos services.

Pour l'avenir, nous attendons du FPM un accompagnement renforcé dans plusieurs domaines prioritaires :

- Le renforcement des capacités humaines par des formations, du *coaching* et de l'assistance technique ;
- Le développement de produits financiers innovants comme le financement vert ;
- L'allègement des charges structurelles, notamment en lien avec la relocalisation des équipes et le télétravail ;
- La digitalisation accrue de nos processus internes, en particulier pour une meilleure inclusion numérique de nos clients, dans le cadre des évolutions du système financier congolais.

Le FPM n'est pas seulement un partenaire financier : c'est un catalyseur de transformation pour les institutions comme la nôtre, engagées pour une finance inclusive au service des entrepreneurs congolais.

Pacifique NDAGANO,
Directeur général SMICO SA

« L'épargne et le crédit ont donné un nouvel élan à mon activité. »

En 2024, j'ai bénéficié des services financiers proposés par SMICO SA, notamment l'épargne et le crédit. Ces outils ont joué un rôle essentiel dans la progression de mon commerce de matériaux de construction, situé à Goma.

Le crédit m'a permis d'augmenter mes capacités de transaction avec les fournisseurs, de renforcer mon stock et d'améliorer la disponibilité des produits pour ma clientèle. L'impact a été direct sur les flux de trésorerie, la rotation des marchandises et la régularité de mes approvisionnements.

Grâce à cette dynamique, mon activité a connu une avancée notable. Je suis aujourd'hui mieux structuré pour répondre à la demande et poursuivre ma croissance. En 2025, j'espère maintenir cette trajectoire et continuer à bénéficier d'un accompagnement adapté à mes besoins.

Mumbere VIVUYA,
client de SMICO SA





CAMEC INKISI / COOPEC

« L'accompagnement du FPM a permis à la CAMEC INKISI de se structurer, d'élargir sa portée et de mieux servir sa clientèle cible. »

Partenaire du FPM depuis 2008, la CAMEC INKISI/COOPEC a bénéficié au fil des années d'un accompagnement diversifié combinant assistance technique, subventions d'équipement et lignes de crédit. Cette collaboration s'est révélée déterminante dans la structuration et la croissance de la coopérative.

Parmi les réalisations majeures, l'octroi d'une subvention pour l'acquisition du logiciel Loan Performer a marqué un tournant dans la gestion de l'institution. L'informatisation a permis d'améliorer la fiabilité des données, d'optimiser les opérations, et de tripler en un temps record le nombre de membres actifs. Le développement du produit de crédit CEE+ (Crédit Épargne avec Éducation Plus), destiné aux associations, a également contribué à élargir la portée de la coopérative auprès de sa clientèle cible.

Le soutien du FPM s'est également traduit par l'octroi d'une ligne de crédit agricole, qui a permis de mieux servir les exploitants agricoles, cœur de cible de l'institution. Par ailleurs, des formations ont renforcé les compétences techniques des équipes, favorisant ainsi une offre de services plus compétitive et adaptée aux besoins du terrain.

En 2024, les impacts sont visibles : amélioration des indicateurs de performance, élargissement du portefeuille, et développement de produits innovants. Pour l'avenir, la CAMEC INKISI/COOPEC souhaite bénéficier d'une assistance technique renforcée sur le crédit, afin d'optimiser la qualité du portefeuille et de renforcer la solidité financière de l'institution.

Damase FUITI,
Gérant CAMEC INKISI/COOPEC

« Le crédit agricole a transformé mon exploitation et ouvert de nouvelles perspectives. »

En tant qu'agriculteur dans le territoire de Madimba, j'ai pu bénéficier de crédits à moyen terme grâce à la collaboration avec la CAMEC INKISI/COOPEC. Ces financements ont été essentiels pour le développement de mes cultures, notamment le manioc, la pomme de terre et l'oignon.

Grâce à ces appuis, j'ai pu étendre significativement mes surfaces cultivées, engager une main-d'œuvre locale et accroître ma production. Aujourd'hui, je cultive plus de 30 hectares de manioc et 5 hectares de pommes de terre. Rien que la vente des pommes de terre me permet de rembourser mes crédits sans difficulté.

Mais au-delà du remboursement, ce crédit a eu un véritable effet multiplicateur : j'ai pu créer des emplois dans le village de Nsakati où sont situés mes champs, ouvrir une boutique d'intrants agricoles, devenir un important dépositaire de farine, et surtout, assurer la scolarité de mes enfants sans contraintes.

Je remercie sincèrement la CAMEC INKISI/COOPEC pour ce soutien financier qui a profondément transformé ma vie et renforcé mon impact dans ma communauté.

Jean Didier Pablo MALAMBA,
membre de la CAMEC INKISI





4

PERSPECTIVES
ET STRATÉGIE
DU FPM

APERÇU DU PLAN D'AFFAIRE DU FPM SA

Un positionnement stratégique et un plan d'affaires ambitieux

La direction stratégique reste inchangée :

- ✓ Vision de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie en favorisant la construction d'un secteur financier inclusif et responsable par le biais des financements (dettes et garantie partielle du portefeuille crédit).
- ✓ Le FPM SA souhaite renforcer son positionnement d'acteur clef du développement économique et social en RDC en mettant l'accent sur le financement des segments à fort impact. Dans le cadre du plan d'affaires, les axes de développement concerneront :
 1. Les financements spécialisés : (Énergies, Genre, Jeunes, Agro, Habitat, Start-up, Factoring et Leasing).
 2. Le développement de nouveaux produits : produits spécialisés, émission de garanties « GPP », émission de garanties « Individuelle ».
 3. La synergie avec le FPM ASBL : pour plus d'efficacité et d'impact.

Moyens : l'optimisation de la structure interne (moyens techniques et humains, procédures, logiciels, etc.), un meilleur alignement au cadre légal et réglementaire et la levée de fonds pour soutenir les ambitions du plan d'affaires.

Budgets prévisionnels

L'hypothèse de base prévoit un total encours de 52 MUSD à l'horizon 2028 avec des ressources disponibles de 19,5 MUSD. Toutefois, l'hypothèse haute prévoit un total encours de 85 MUSD soutenu par une levée de fonds additionnels de 31 MUSD.

Ces projections présentent des résultats satisfaisants, avoisinant le 1,28 MUSD, avec un ROA et ROE respectifs de 1,3% et 3,5% à l'horizon 2028. L'atteinte de ces résultats

repose principalement sur la gestion efficace des fonds GPPC (BM et KfW).

Le développement des activités est conditionné par la levée des fonds additionnels pour soutenir la réalisation du plan d'affaires (hypothèse haute).

Au terme de notre plan d'affaires 2024-2028, nous voulons confirmer le FPM SA comme institution financière rentable à fort impact social.

« L'hypothèse de base prévoit un total encours de 52 MUSD à l'horizon 2028 avec des ressources disponibles de 19,5 MUSD. »

BUDGETS PRÉVISIONNELS - PROJECTIONS DU BILAN

BILAN (en milliers USD)	2024	2025	2026	2027	2028
Total Actif	92 919	93 811	94 547	95 338	96 187
Disponibles	51 426	47 400	46 018	42 988	42 631
Encours de prêt	40 179	45 103	47 131	51 038	52 302
Autres	1 314	1 308	1 398	1 312	1 254
Total Passif	92 919	93 811	94 548	95 339	96 187
Dettes et financements assimilés	58 368	58 204	58 022	57 850	57 665
Fonds propres	34 551	35 607	36 526	37 489	38 522

APERÇU DU PLAN D'AFFAIRES DU FPM ASBL

Une stratégie réaffirmée, ancrée dans les écosystèmes et tournée vers l'impact

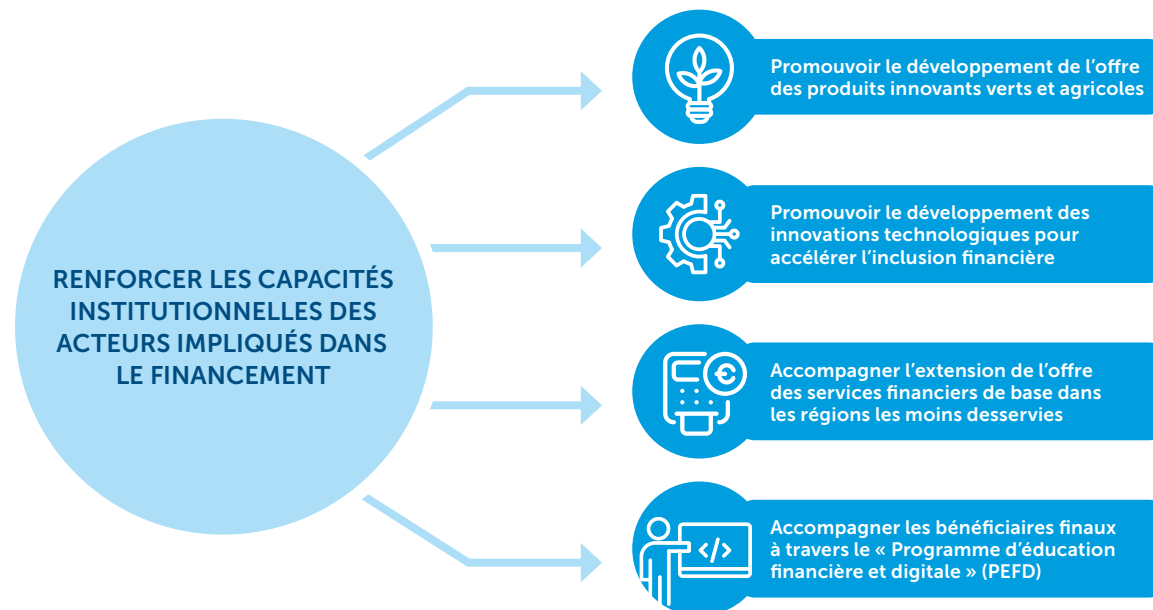
En 2024, le FPM ASBL a engagé une nouvelle dynamique stratégique fondée sur dix années d'expérience, les évolutions du marché et les besoins émergents des institutions financières partenaires (IFP). Cette stratégie, inscrite dans le cadre du plan d'affaires 2024–2028, vise à consolider un secteur financier inclusif, responsable et diversifié, en intervenant désormais au cœur des écosystèmes dans lesquels évoluent les IFP.

Un repositionnement stratégique clair

Sans rompre avec ses fondamentaux, le FPM ASBL opère un recentrage de ses interventions. L'approche classique centrée sur le renforcement institutionnel est désormais élargie à une diversification ciblée des domaines d'appui. Cette orientation permet d'accompagner les IFP dans la conception de solutions adaptées aux segments encore sous-desservis : finance agricole, finance verte, digitalisation, accès au financement pour les femmes et les jeunes, ou encore mécanismes de garantie.

Une approche écosystémique intégrée

Le FPM ASBL adopte une approche systémique : les interventions sont pensées non seulement à l'échelle des institutions financières, mais également en tenant compte des acteurs techniques (mésos) et des régulateurs (macro) qui composent leur environnement opérationnel. Cette stratégie favorise la création de synergies territoriales et sectorielles renforçant l'impact durable des projets soutenus.



Trois axes majeurs structurent cette nouvelle stratégie :

- 1. Renforcement institutionnel** : appui à la structuration, à la gestion des risques, à la gouvernance et à la conformité ESG des IFP.
- 2. Assistance technique spécialisée** : soutien à l'innovation produit et marché (financement des MPME, finance verte, digitale, agricole, femmes et jeunes).
- 3. Éducation financière et digitale** : accompagnement des bénéficiaires finaux via le PEFD pour promouvoir une utilisation responsable des services financiers.

Un cadre de performance orienté résultats

Le FPM ASBL a structuré son action autour d'un cadre d'impact à 360°, intégrant une théorie du changement validée, des indicateurs à trois niveaux (projet, IFP, secteur)

et des outils de mesure rigoureux alignés sur les standards internationaux. Cette méthodologie permet d'objectiver les progrès, d'identifier les leviers d'amélioration et d'assurer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes.

Une ambition soutenue par une gouvernance renforcée et des moyens adaptés

Pour mettre en œuvre cette stratégie ambitieuse, le FPM ASBL optimise son organisation interne, renforce ses capacités humaines, revoit ses processus de gestion et mobilise activement les bailleurs de fonds autour de son nouveau cadre stratégique. La consolidation des synergies avec le FPM SA, notamment à travers la Direction générale unifiée et les mécanismes de concertation, vient accroître l'impact collectif de l'ensemble du dispositif FPM.



Pour mettre en œuvre cette stratégie ambitieuse, le FPM ASBL optimise son organisation interne, renforce ses capacités humaines, revoit ses processus de gestion et mobilise activement les bailleurs de fonds autour de son nouveau cadre stratégique.



RAPPROCHEMENT DU FPM SA ET ASBL : UNE RÉORGANISATION AU SERVICE DES IFP

En 2024, le FPM a franchi une étape décisive avec le rapprochement stratégique et opérationnel de ses deux entités, le FPM SA et le FPM ASBL. Cette réorganisation, pensée dans une logique d'impact et d'efficacité, s'est traduite par la mise en place d'une Direction générale unifiée, un renforcement du pilotage inter-véhicules et une clarification des mandats respectifs, pour mieux servir les institutions financières partenaires (IFP) dans un environnement en mutation rapide.

Dans un secteur financier congolais encore fragile, marqué par une faible densité de points de services, un accès limité au financement à moyen terme et une concentration urbaine des acteurs, les MPME et les populations à faibles revenus peinent à accéder à des produits adaptés, durables et inclusifs. Face à ces défis structurels, le besoin d'une offre intégrée, cohérente et sur mesure est devenu central. Le FPM, à travers ce rapprochement, y répond avec une solution complète et articulée, capable d'allier renforcement des capacités, accompagnement stratégique, financement et gestion des risques.

Une organisation repensée pour une réponse fluide et complète

L'objectif de cette réorganisation est clair : fluidifier les interactions, harmoniser les processus d'intervention et offrir un parcours institutionnel simplifié aux IFP, de l'assistance

technique initiale jusqu'au refinancement et à la couverture des risques via des garanties. Ce dispositif intégré permet désormais :

- ✓ **Une lecture unifiée des besoins institutionnels** grâce à un dialogue croisé permanent entre les équipes techniques et financières ;
- ✓ **Une priorisation cohérente des interventions** selon le niveau de maturité de chaque IFP ;
- ✓ **Une coordination plus efficace avec les partenaires et bailleurs**, facilitant la structuration de projets conjoints.

Une offre combinée à fort impact

Ce rapprochement donne tout son sens à la complémentarité historique entre les deux véhicules du FPM :

Le FPM ASBL, bras technique, appuie les IFP dans leur structuration, le renforcement de la gouvernance, la gestion des risques, la digitalisation, le développement de produits adaptés (finance verte, finance agricole, crédit énergie, inclusion femmes/jeunes), et l'éducation financière.

Le FPM SA, bras financier, soutient la croissance des portefeuxilles via des lignes de crédit, des dépôts à terme et

des mécanismes de garantie adaptés, tout en réduisant le coût du risque et en facilitant l'accès aux financements à moyen et long terme.

En mobilisant de manière coordonnée leurs expertises et leurs instruments, les deux entités peuvent désormais proposer une offre holistique et ciblée, à même d'accompagner les institutions à chaque stade de leur développement, depuis la structuration jusqu'à l'accès à des ressources durables.

Une réponse structurante pour le secteur

Ce rapprochement renforce l'agilité du dispositif, améliore l'efficacité opérationnelle, et consolide la proposition de valeur du FPM sur le marché. Il répond également à une exigence croissante de lisibilité et de transparence pour les partenaires financiers, dans un contexte où la concurrence pour les ressources concessionnelles se durcit.

Il positionne le FPM comme une plateforme stratégique de référence pour l'inclusion financière en RDC, capable d'aligner assistance technique, instruments financiers et expertise sectorielle dans une même logique d'impact durable.

FACTUEL 3 / SYNERGIE INSTITUTIONNELLE FPM SA – FPM ASBL : UNE OFFRE HOLISTIQUE ET COHÉRENTE AUX BESOINS DU SECTEUR, AU SERVICE DE L'IMPACT

FPM ASBL & FPM SA : une alliance stratégique au service de l'inclusion financière en RDC

Le Fonds pour l'inclusion financière en RDC (FPM) s'appuie sur un modèle unique de complémentarité institutionnelle entre deux entités juridiquement distinctes mais stratégiquement alignées : FPM ASBL, bras technique d'accompagnement, et FPM SA, véhicule dédié au refinancement et à la garantie. Cette dualité structurelle permet de déployer une offre intégrée et cohérente, à fort impact, au bénéfice des institutions financières partenaires (IFP) et, in fine, des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et des populations à faibles revenus.

Historiquement, la création de deux véhicules répondait à une double nécessité : offrir un cadre juridique approprié pour lever des ressources financières en dette et en fonds propres, et garantir une capacité d'intervention technique ciblée. Aujourd'hui, cette configuration s'est affirmée comme un modèle opérationnel efficace, capable de répondre aux grands défis du secteur financier congolais, à savoir :

- Le déficit de capacités institutionnelles chez les IFP spécialisées dans le financement des MPME ;
- L'insuffisance de capitaux à long terme pour soutenir la croissance des portefeuilles de crédit.

Une complémentarité assumée, une offre holistique

Le FPM ASBL concentre ses interventions sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des IFP, l'amélioration de leur gouvernance, l'innovation produit, la digitalisation et l'éducation financière. Il agit comme catalyseur de transformation, en préparant les institutions à une gestion durable, conforme aux standards du secteur.

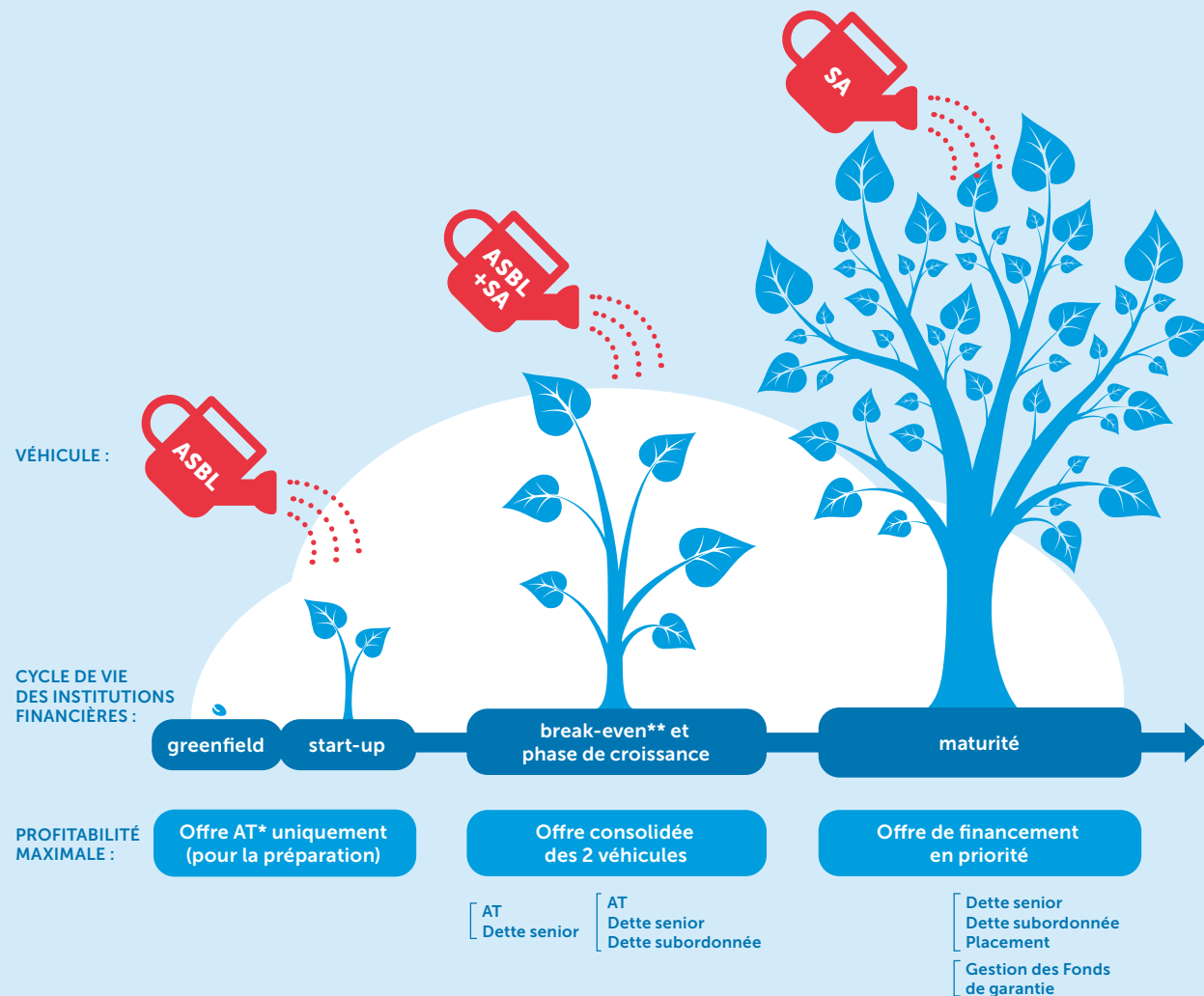
Le FPM SA, pour sa part, apporte les ressources financières nécessaires – refinancement, garanties – pour soutenir la croissance des portefeuilles de crédit. Il permet ainsi aux IFP d'étendre leur offre vers des segments souvent négligés, en réduisant leur exposition au risque et en améliorant leur viabilité financière.

Cette complémentarité se traduit par une synergie d'intervention à chaque étape de développement des IFP :

- **En phase d'amorçage ou de redressement**, l'assistance technique du FPM ASBL est essentielle pour construire des bases solides et préparer l'éligibilité à un futur refinancement.
- **En phase de croissance**, les deux véhicules interviennent simultanément : le FPM ASBL cible des appuis techniques spécialisés (développement de produits, gouvernance, systèmes d'information...), pendant que le FPM SA mobilise les ressources financières nécessaires à l'expansion du portefeuille.

Le FPM s'appuie sur un modèle unique de complémentarité institutionnelle entre deux entités juridiquement distinctes mais stratégiquement alignées. Cette dualité structurelle permet de déployer une offre intégrée et cohérente, à fort impact.

SYNERGIES SELON LE STADE D'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES



* assistance technique ** seuil de rentabilité

- **Dans les phases de consolidation**, la coordination entre les deux entités permet une optimisation des performances et une montée en gamme progressive.

Une collaboration formalisée et pilotée

Bien que juridiquement autonomes, le FPM ASBL et le FPM SA partagent une vision commune et des principes de gouvernance concertés. Leur coordination est assurée par des mécanismes structurés : présence croisée au sein des Conseils d'administration, réunions de coordination régulières, partage d'analyses institutionnelles et mobilisation conjointe auprès des partenaires. Ces dispositifs garantissent une cohérence stratégique et opérationnelle, tout en respectant l'indépendance de chaque entité.

Une ambition commune : maximiser l'impact

À travers cette approche intégrée, le FPM offre une réponse complète aux défis structurels du secteur financier congolais. L'accompagnement technique, conjugué aux outils financiers innovants, permet de bâtir des institutions financières plus solides, plus responsables et plus inclusives. Cette offre holistique contribue directement à l'élargissement de l'accès aux services financiers, à la dynamisation du tissu entrepreneurial local, et à la réduction de la pauvreté par l'autonomisation économique.



5

**PERFORMANCES
FINANCIÈRES
ET OPÉRATIONNELLES**

FPM ASBL, VÉHICULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

BILAN AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023 - EXPRIMÉ EN USD

ACTIF - FPM ASBL	BRUT	AMOR./DÉPR.	2024 NET	2023 NET
Immobilisations non reçues destinées à la vente provenant de dons et legs	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et financières	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	14 735	14 734	1	284
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	14 735	14 734	1	284
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	206 910	194 935	11 975	25 199
Terrains	-	-	-	-
Bâtiments	-	-	-	-
Aménagements, agencements et installations	-	-	-	-
Matériel, mobilier et actifs biologiques	69 921	57 945	11 975	22 281
Matériel de transport	136 990	136 990	-0	2 918
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	33 160
Titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	33 160
Total actif immobilisé	221 645	209 669	11 976	58 643
Actif circulant HAO	-	-	-	-
Stocks et encours	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	84 702	20 083	64 619	128 174
Adhérents, Clients-usagers	1 407 013	852 776	554 236	820 693
Autres créances	59 725	-	59 725	269 585
Total actif circulant	1 551 440	872 859	678 581	1 218 452
Titres de placement	-	-	-	-
Valeurs à encaisser	-	-	-	-
Banques, établissements financiers, caisses et assimilés	883 205	-	883 205	2 469 605
Total trésorerie-actif	883 205	-	883 205	2 469 605
Écart de conversion-Actif	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	2 656 289	1 082 528	1 573 762	3 746 700

PASSIF - FPM ASBL	2024	2023
Dotation non consommable sans droit reprise	-	-
Dotation non consommable avec droit reprise	-	-
Droit d'entrée	-	-
Dotation consommable	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves	-	-
Report à nouveau (+ ou -)	1 687 019	2 887 076
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	-1 176 995	-1 200 056
Subventions d'investissement	5 780	18 862
Provisions réglementées	-	-
Total fonds propres et assimilés	515 804	1 705 881
Fonds affectés et provenant de dons et legs d'immobilisations	-	-
Fonds reportés	-	-
Total fonds affectés et reportés	-	-
Total ressources propres et assimilées	515 804	1 705 881
Emprunts et dettes financières	-	-
Dettes de location-acquisition	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Total dettes financières et ressources assimilées	-	-
Total ressources stables	515 804	1 705 881
Dettes circulantes HAO	-	-
Adhérents, clients-usagers créditeurs	434	157
Fournisseurs	94 400	193 352
Autres dettes	963 124	1 847 309
Total passif circulant	1 057 957	2 040 818
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	-	-
Total trésorerie-passif	-	-
Écart de conversion-passif	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 573 762	3 746 700

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023 - EXPRIMÉ EN USD

RÉF.	LIBELLÉS	2024	2023
RA	Cotisations	250 000	-
RB	Dotations consommables transférées au compte de résultat	-	-
RC	Revenus liés à la générosité	-	-
RD	Ventes de marchandises	-	-
RE	Ventes de services et produits finis	300 843	338 614
RF	Subventions d'exploitation	1 566 763	2 282 604
RG	Autres produits et transferts de charges	140 774	17 984
RH	Reprises de provisions, dépréciations, subventions et autres reprises	16 452	39 186
XA	Revenus des activités ordinaires (somme RA à RG)	2 274 832	2 678 389
TA	Achats de biens et services liés à l'activité	-	-
TB	Variation de stocks des achats de biens et services liés à l'activité	-	-
TC	Achats de marchandises et matières premières	-	-
TD	Autres achats	-24 007	52 539
TE	Variation de stocks de marchandises, de matières premières et autres	-	-
TF	Transports	-953	2 647
TG	Services extérieurs	-1 634 712	2 580 569
TH	Impôts et taxes	-	234
TI	Autres charges	-329 239	223 337
TJ	Charges de personnel	-1 462 979	973 014
TK	Frais financiers et charges assimilées	-6 560	6 665
TL	Dotations aux amortissements, aux provisions, aux dépréciations et autres	-11 096	39 440
XB	Charges des activités ordinaires (somme TA à TL)	-3 469 545	3 878 445
XC	Résultat des activités ordinaires (XA - XB)	-1 194 713	-1 200 056
TM	Produits H.A.O.	26 659	-
TN	Charges H.A.O.	-8 941	-
XD	Résultat H.A.O. (TM - TN)	17 718	-
XE	Résultat net (+excédent, -déficit) (XC+XD)	-1 176 995	-1 200 056

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CLOS LE 31/12/2024 - FPM ASBL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FPM ASBL au 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers. À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FPM ASBL au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos cette date, conformément aux règles et principes comptables du Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL) édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités

de l'auditeur indépendants pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de FPM ASBL conformément au code d'éthique et de déontologie professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance relatives aux états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers conformément aux règles et principes comptables édictées par l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation

des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de FPM ASBL à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre fin aux activités de l'Association ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de FPM ASBL.

Responsabilités de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,

et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumule, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans L'annexe du présent rapport de l'auditeur indépendant.

**le 28 mai 2025,
Congo Auditing and
advisory Firm Building Trust**

FPM SA, VÉHICULE DE REFINANCEMENT ET GARANTIE

BILAN AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023 - EN CDF

ACTIF - FPM SA	2024	2023
TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES		
Caisses et Banque centrale du Congo	2 091 743	770 087
Compte ordinaire à vue	59 350 530 481	50 266 234 987
Correspondants ordinaires à terme	126 131 056 538	25 507 568 103
	185 483 678 762	75 774 573 177
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Crédits à la clientèle	144 391 138 190	84 675 145 869
Créances sur les établissements de crédit	-	-
	144 391 138 190	84 675 145 869
COMPTES DE TIERS ET DE RÉGULARISATION		
Capital souscrit non versé		
Divers actifs	4 373 030 006	677 965 504
Comptes de régularisation de l'actif	350 816 653	179 296 532
	4 723 846 659	857 262 036
VALEURS IMMOBILISÉES		
Immobilisations incorporelles	54 574 677	66 269 250
Immobilisations corporelles	593 574 165	463 430 600
Immobilisations financières	306 458 181	5 010 855
	954 607 023	534 710 705
TOTAL ACTIF	335 553 270 634	161 841 691 787
COMPTES D'ORDRES		
Autres engagements de financement reçus des tiers	8 535 171 600	87 236 445 200
TOTAL COMPTES D'ORDRES	8 535 171 600	87 236 445 200

PASSIF - FPM SA	2024	2023
TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES		
Correspondants ordinaires - Découverts	-	-
	-	-
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Dépôts de la clientèle à vue	-	-
Dépôts à terme et livrets	-	-
	-	-
COMPTES DE TIERS ET DE RÉGULARISATION		
Divers passifs	1 279 502 404	1 011 801 199
Comptes de régularisations du passif	374 133 443	190 568 952
	1 653 635 847	1 202 370 151
CAPITAUX PERMANENTS		
Fonds propres		
Capital social	21 557 532 000	21 557 532 000
Autres réserves	26 179 299 364	-
Report à nouveau	1 343 883 395	2 080 933 367
Résultat de l'exercice	2 407 516 061	(881 962 333)
Plus-value de réévaluation et provision réglementées	45 108 132 816	41 231 160 651
	96 596 363 636	63 987 663 685
Provision pour risques, charges et pertes	2 658 602 844	1 677 977 976
Emprunts à long et moyen termes	52 582 990 324	57 982 742 587
Fonds de garantie mutuels	182 061 677 983	36 990 937 388
	237 303 271 151	96 651 657 951
Capitaux permanents	333 899 634 787	160 639 321 636
TOTAL PASSIF	335 553 270 634	161 841 691 787
COMPTES D'ORDRES - ENGAGEMENTS DONNÉS		
Autres garanties données aux établissements de crédit	49 911 910 762	5 356 418 424
TOTAL COMPTES D'ORDRES	49 911 910 762	5 356 418 424

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023 - EN CDF

COMPTE DE RÉSULTAT - FPM SA	2024	2023
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 723 567 189	1 162 545 293
Produits sur opérations avec la clientèle	8 789 300 831	4 099 204 341
Charges sur opérations avec la clientèle	(85 221 223)	(29 868 583)
Marge d'intermédiation	11 427 646 797	5 231 881 051
Produits sur opérations bancaires diverses	13 565 884 216	15 832 447 716
Charges sur opérations bancaires diverses	(8 389 658 256)	(287 753 005)
Produit net bancaire	16 603 872 757	20 776 575 762
Subvention d'exploitation	-	88 843 665
Charges générales d'exploitation	(3 789 728 768)	(3 217 467 821)
Charges de personnel	(3 744 021 279)	(2 857 775 208)
Impôts et taxes	(271 038 828)	(98 835 879)
Résultat brut d'exploitation	8 799 083 882	14 691 340 519
Dotations aux amortissements	(253 256 571)	(166 382 554)
Résultat courant avant impôt et exceptionnel	8 545 827 311	14 524 957 965
Dotations et pertes sur créances	(6 471 628 965)	(15 409 790 552)
Résultat exceptionnel	442 400 262	12 340 154
Plus-value ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	6 042 405	46 288 813
Résultat courant avant impôt	2 522 641 013	(826 203 620)
Impôt sur le bénéfice et profit	(115 124 952)	(55 758 713)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 407 516 061	(881 962 333)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CLOS LE 31/12/2024 - FPM SA

1. Audit des états financiers annuels

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de FPM S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires relatives aux états financiers annuels pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FPM S.A. au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur financier et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FPM S.A. conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur financier et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de

mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'institution.

1.4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre

à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

2.1 Les vérifications spécifiques prévues par la Banque Centrale du Congo telles que prévues par l'instruction n° 19

Nos vérifications sur les diligences spécifiques prévues par l'instruction n° 19 de la Banque Centrale du Congo ont porté sur :

- L'appréciation de l'organisation et de la gouvernance de l'institution et de la qualité de ses dispositifs

d'identification, de mesure de surveillance, de contrôle et de réduction des risques ;

- L'appréciation de l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de conformité de l'institution ;
- L'appréciation sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération ainsi que la sécurité informatique ;
- L'appréciation sur la maîtrise des risques inhérents aux prestations de services essentiels externalisés.

Il ressort de ces vérifications que l'institution dispose d'un dispositif de contrôle interne qui lui assure l'identification, la mesure et le contrôle de risques significatifs auxquels elle est exposée et ce dispositif est soutenu par un système d'information qui lui permet de traiter ses opérations. L'ensemble des diligences, conclusions et recommandations visant à renforcer la conformité aux instructions et directives de la Banque

Centrale du Congo seront communiqués à la Direction de l'institution et à la Banque Centrale du Congo dans un rapport séparé conformément à l'article 15 de l'instruction n° 19 de la Banque Centrale du Congo.

2.2 Vérifications spécifiques sur les autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et

dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

le 29 mars 2025,
PricewaterhouseCoopers RDC SAS,
représenté par Jean Jacques MUKULA,
expert-comptable
agréé ONEC EC/16.00351

FACTUEL 4 / RETOUR À LA RENTABILITÉ ET RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

LE FPM SA CONFIRME SA RÉSILIENCE ET SA SOLIDITÉ FINANCIÈRE.

2024 représente un tournant positif, se traduisant par une rentabilité retrouvée, une croissance soutenue et une amélioration de la solidité financière.

Le portefeuille de crédits du FPM SA enregistre une croissance de 61% par rapport à fin 2023. Cette performance, conjuguée à une gestion prudente des risques, a permis d'améliorer de manière significative les revenus opérationnels et de renforcer la profitabilité de la société.

Cette belle performance démontre que FPM SA semble avoir franchi un cap en consolidant son modèle économique, avec des revenus en forte progression (72%) et une meilleure gestion de ses charges (soit une croissance de seulement 25%).

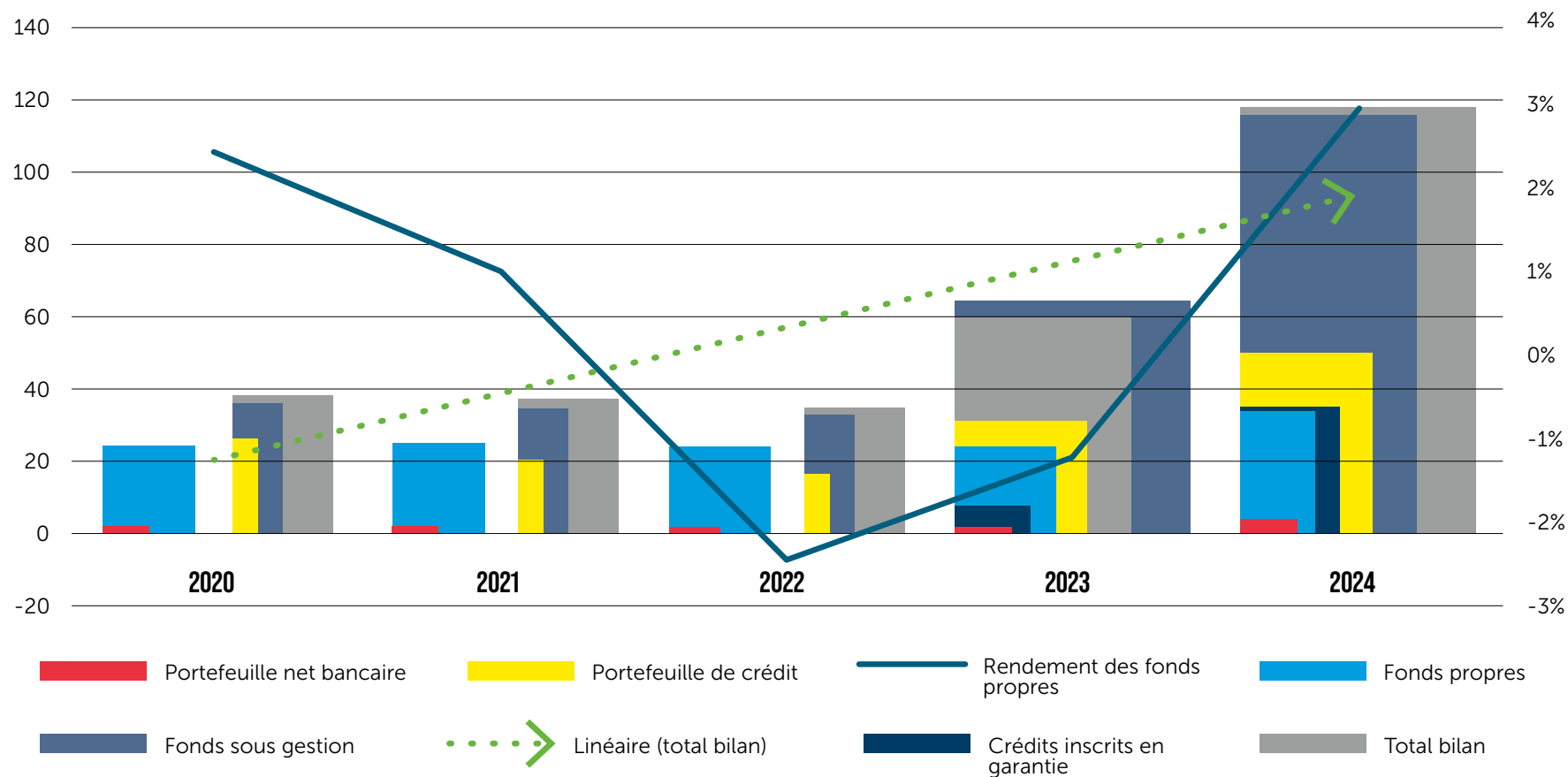
BILAN EN MILLIERS USD	2022	2023	2024
Actifs	34 860	60 425	117 983
Disponibles	17 973	22 911	65 206
Crédits	16 378	32 850	50 400
Actifs immobilisés	122	359	325
Passifs	34 860	60 425	117 983
Dettes	9 778	38 974	83 067
Fonds de garantie sous gestion		9 566	63 992
Fonds empruntés	9 202	28 702	18 182
Fonds propres	25 083	24 527	34 916
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produit net bancaire	1 882	2 208	3 912
Charges d'exploitation	(1 920)	(2 227)	(2 796)
Résultat	(596)	(290)	879

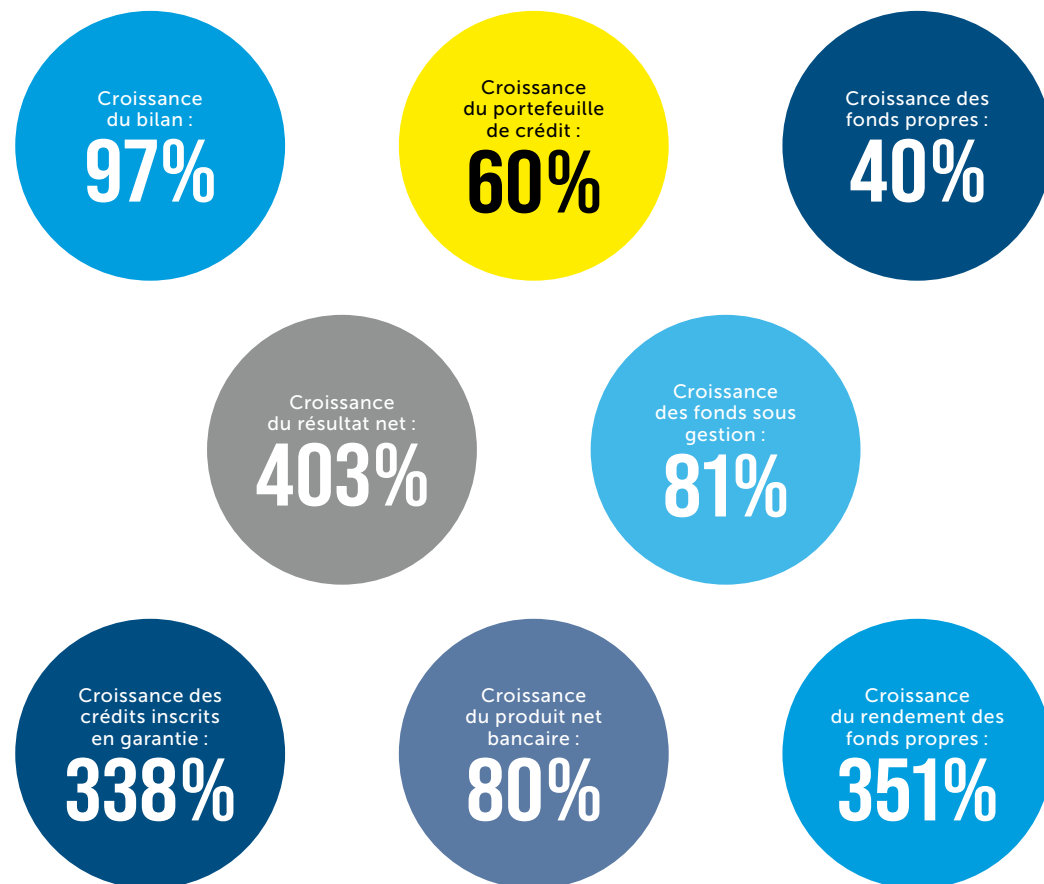


2024 représente un tournant positif,
se traduisant par une rentabilité retrouvée,
une croissance soutenue et une amélioration
de la solidité financière. FPM SA semble
avoir franchi un cap en consolidant
son modèle économique.



INDICATEURS CLÉS DU FPM SA (EN MILLIERS USD)





COLOPHON

Éditeur responsable : Directions générales du FPM ASBL et du FPM SA

Rédaction : FPM

Conception, graphisme et production : MCM srl, www.mcm.brussels

Photos : FPM, Freepik (couverture, p.1, 13, 20, 25, 27, 28, 42, 45 et 49),
Adobe Stock (couverture, p.22 et 41)

© Août 2025





FPM SA : administration@fpmsa-rdc.com | ☎ +243 97 65 96 005
FPM ASBL : contact@fpmasbl-rdc.com | ☎ +243 99 20 06 139
FPM | Immeuble Ecobank | 5^e niveau | 2 avenue Kasa-Vubu
croisement bd du 30 Juin | Kinshasa | RDCongo | www.fpm.cd